



ANIÈRES



COMPTE RENDU ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2025



**MESDAMES LES CONSEILLÈRES MUNICIPALES,
MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,**

En application des prescriptions de l'article 48 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, j'ai l'honneur, avec mes collègues du Conseil administratif, de vous présenter le rapport administratif et financier 2025 sur l'activité des autorités municipales.

Nous saisissons cette occasion pour remercier ici toutes les personnes qui aident les autorités communales à remplir les tâches de plus en plus nombreuses et complexes dont elles ont la charge.

Claudine HENTSCH
Maire



SOMMAIRE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2025 **4**

Autorités communales	6
Séances du Conseil municipal	12
Administration communale	15
Fondations communales	16
Groupement intercommunal	29
État civil intercommunal	35
Corps constitués	38
Votations	43
Population	46
École	47
Entraide sociale	49
Autorisations de construire	50
Gestion des déchets	51

FINANCES COMMUNALES 2025 **52**

Centimes additionnels communaux	54
Comptes du bilan	55
Comptes de fonctionnement	62
Tableaux financiers et rapport	68



ANIÈRES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2025



AUTORITÉS COMMUNALES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2025

EXÉCUTIF

EXÉCUTIF SORTANT

PASCAL PÉCAUT

Adjoint 01.06.2020 - 31.05.2025

Plus Que Jamais Aniérois 01.06.2020 - 31.05.2025

Conseiller municipal

Le Centre radical démocrate-chrétien 01.06.1995 - 30.05.2007

NOUVEL EXÉCUTIF

PASCAL WASSMER

Maire dès le 01.06.2020

Le Centre: jusqu'au 31.05.2025

PLR-Le Centre: dès le 01.06.2025

Dicastères:

- Finances (jusqu'au 31.05.2025)
- Assainissement, routes, sécurité, développement durable
- Administration communale
- Fondation du Vallon de l'Hermance, état civil, ORPC Lac

Adjoint du 01.06.2015 - 31.05.2020

Conseiller municipal

Le Centre: 19.02.2013 - 31.05.2015

CLAUDINE HENTSCH

Adjointe 09.10.2019 - 31.05.2025

Conseillère administrative
dès le 01.06.2025

Ensemble pour Anières – EPA

Dicastères:

- Urbanisme & constructions
- Fondation de la commune d'Anières pour le logement
- Petite enfance: Fondation la T'Anières – Groupement intercommunal de la petite enfance CoHerAn & Co (GIPEC)
- Koala

Conseillère municipale

Ensemble pour Anières:
01.06.2015 - 09.10.2019

CLAIRE THIBAUT BULLIARD

Conseillère administrative
dès le 01.06.2025

PLR-Le Centre:

Dicastères:

- Finances
- Sociale, culture et loisirs (Manifestations, École, Aînés)
- Communication

Conseillère municipale

PLR: 08.10.2019 - 31.05.2025



CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL SORTANT

CORINNE ALHANKO-BAUER

Libéral:
2009 – 2015
PLR:
01.06.2015 – 31.05.2025

DENYSE BARBEZAT-FORNI

Anières différemment:
2003 - 2015
Ensemble pour Anières:
01.06.2015 – 31.05.2025

STÉPHANIE BARON LEVRAT

Ensemble pour Anières:
12.11.2019 – 31.05.2025

PIERRE-YVES DECHEVRENS

Le Centre radical démocrate-chrétien:
2011 – 2015
Le Centre:
01.06.2015 – 31.05.2025

CAROLINE DOMBRE

Ensemble pour Anières:
01.06.2020 – 31.05.2025

PHILIPPE GAILLARD

Anières différemment:
2011 - 2015
Ensemble pour Anières:
01.06.2015 – 31.05.2025

GIUSEPPE RICCIUTI

PLR:
01.06.2015 – 31.05.2020
et dès 15.09.2020 – 31.05.2025

JEAN-LUC RICHARDET

Ensemble pour Anières:
01.06.2020 – 31.05.2025

ALEXANDRE SOUCAS

PLR:
26.01.2016 – 18.09.2018
Ensemble pour Anières:
dès le 01.06.2020

ONUR VON BURG

Ensemble pour Anières:
01.01.2022 – 31.05.2025

CONSEIL MUNICIPAL DÈS LE 1^{ER} JUIN 2025

CÉDRIC ARNAUD

Assemblée:
dès le 01.06.2025

ELISABETH BÉRY

PLR:
01.06.2015 – 24.06.2020
et dès le 01.06.2025

MERET BLANC-ODERMATT

PLR:
dès le 01.01.2022

GUILLAUME CLOCHÉ

Ensemble pour Anières:
dès le 01.06.2025

MORGAN FLUCKIGER

Plus Que Jamais Aniérois:
dès le 01.06.2025

BLAISE GIROUD

PLR:
dès le 01.06.2025

ROMANO GUARISCO

Ensemble pour Anières:
dès le 01.06.2025

YVES GUBELMANN

PLR:
dès le 01.06.2015

NICOLE IMHOF

Le Centre:
01.06.2020 – 31.05.2025
Assemblée:
dès le 01.06.2025

THOMAS KRÄHENBÜHL

Ensemble pour Anières:
dès le 01.06.2025

DOMINIQUE LAZZARELLI

Plus Que Jamais Aniérois:
dès le 01.06.2025

GUY MUSY

Ensemble pour Anières:
dès le 01.06.2020

ANITA PORDES

PLR:
dès le 01.06.2015

PATRICIA SCHAUENBURG

Plus Que Jamais Aniérois:
dès le 01.06.2025

ALEXANDRE SOUCAS

PLR:
26.01.2016 – 18.09.2018
Ensemble pour Anières:
dès le 01.06.2020

ERIC WEHRLI

Le Centre:
01.06.2020 – 31.05.2025
Assemblée:
dès le 01.06.2025

MATHIAS ZINGGELER

PLR:
dès le 01.06.2025



BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL 2024 – 2025

STÉPHANIE BARON LEVRAT

Présidente 01.06.2024 - 31.05.2025
Vice-Présidente jusqu'au 31.05.2024

ERIC WEHRLI

Président dès le 01.06.2025
Vice-Président 01.06.2024 - 31.05.2025

ALEXANDRA DERUAZ

Secrétaire *ad interim*
jusqu'au 31.08.2024

ANITA PORDES

Vice-Présidente dès le 01.06.2025

MARINA RUBIERA

Secrétaire dès le 01.09.2024

COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

	PARTI	PRÉNOM ET NOM
FINANCES jusqu'au 31.05.2025		
Présidence	EPA	Alexandre SOUCAS
Vice-Présidence	PLR	Meret BLANC-ODERMATT
Membres Exécutif: Pascal WASSMER	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS
	PLR	Yves GUBELMANN
	EPA	Guy MUSY
	PLR	Giuseppe RICCIUTI
	EPA	Jean-Luc RICHARDET
	EPA	Onur VON BURG
	LC	Eric WEHRLI
FINANCES dès le 01.06.2025		
Présidence	PLR	Blaise GIROUD
	PQJA	Dominique LAZZARELLI
Membres Exécutif: Claire THIBAULT BULLIARD	PLR	Meret BLANC-ODERMATT
	EPA	Romano GUARISCO
	PLR	Yves GUBELMANN
	EPA	Guy MUSY
	Assemblage	Eric WEHRLI



	PARTI	PRÉNOM ET NOM
URBANISME ET CONSTRUCTIONS jusqu'au 31.05.2025		
Présidence	LC	Eric WEHRLI
Vice-Présidence	PLR	Claire THIBAUT BULLIARD
Membres	EPA	Denyse BARBEZAT-FORNI
Exécutif: Claudine HENTSCH	EPA	Stéphanie BARON LEVRAT
	EPA	Philippe GAILLARD
	PLR	Yves GUBELMANN
	LC	Nicole IMHOF
	PLR	Anita PORDES
	EPA	Jean-Luc RICHARDET
URBANISME ET CONSTRUCTIONS dès le 01.06.2025		
Présidence	PLR	Mathias ZINGGELER
Vice-Présidence	EPA	Alexandre SOUCAS
Membres	Assemblage	Cédric ARNAUD
Exécutif: Claudine HENTSCH	PQJA	Morgan FLUCKIGER
	PLR	Blaise GIROUD
	EPA	Romano GUARISCO
	PLR	Anita PORDES
ASSAINISSEMENT, ROUTES, SÉCURITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE jusqu'au 31.05.2025		
Présidence	PLR	Corinne ALHANKO-BAUER
Vice-Présidence	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS
Membres	EPA	Stéphanie BARON LEVRAT
Exécutif: Pascal WASSMER	PLR	Meret BLANC-ODERMATT
	EPA	Caroline DOMBRE
	EPA	Philippe GAILLARD
	PLR	Anita PORDES
	EPA	Alexandre SOUCAS
	LC	Eric WEHRLI

LC = Le Centre
 PLR = Parti Libéral-Radical
 PQJA = Plus Que Jamais Aniérois
 EPA = Ensemble pour Anières



	PARTI	PRÉNOM ET NOM
ASSAINISSEMENT, ROUTES, SÉCURITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE dès le 01.06.2025		
Présidence	EPA	Guy MUSY
Vice-Présidence	Assemblage	Cédric ARNAUD
Membres	PLR	Elisabeth BÉRY
Exécutif: Pascal WASSMER	PQJA	Morgan FLUCKIGER
	PLR	Yves GUBELMANN
	EPA	Thomas KRÄHENBÜHL
	PLR	Mathias ZINGGELER
SOCIALE, CULTURE ET LOISIRS jusqu'au 31.05.2025		
Présidence	PLR	Giuseppe RICCIUTI
Vice-Présidence	EPA	Guy MUSY
Membres	PLR	Corinne ALHANKO-BAUER
Exécutif: Pascal PÉCAUT	EPA	Denyse BARBEZAT-FORNI
	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS
	EPA	Caroline DOMBRE
	LC	Nicole IMHOF
	PLR	Claire THIBAUT BULLIARD
	EPA	Onur VON BURG
SOCIALE, CULTURE ET LOISIRS dès le 01.06.2025		
Présidence	Assemblage	Nicole IMHOF
Vice-Présidence	PLR	Anita PORDES jusqu'au 08.09.2025
	PLR	Elisabeth BÉRY dès le 09.09.2025
Membres	PLR	Elisabeth BÉRY jusqu'au 08.09.2025
Exécutif: Claire THIBAUT BULLIARD	PLR	Meret BLANC-ODERMATT
	EPA	Guillaume CLOCHÉ
	PLR	Anita PORDES dès le 09.09.2025
	PQJA	Patricia SCHAUENBURG
	EPA	Alexandre SOUCAS
SPORT dès le 02.09.2025		
Présidence	EPA	Guillaume CLOCHÉ
Vice-Présidence	PLR	Blaise GIROUD
Membres	PQJA	Morgan FLUCKIGER
Exécutif: Claudine HENTSCH Claire THIBAUT BULLIARD	Assemblage	Nicole IMHOF



NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	PARTI	NOM ET PRÉNOM
--	-------	---------------

DÉLÉGUÉS AU FEU

	EPA	Alexandre SOUCAS jusqu'au 31.05.2025
	PQJA	Dominique LAZZARELLI dès le 01.06.2025

DÉLÉGUÉE COMMUNES-ÉCOLE

	LC	Nicole IMHOF jusqu'au 31.05.2025
	Assemblage	Nicole IMHOF dès le 01.06.2025

DÉLÉGUÉES FONDATION LA T'ANIÈRES

Présidence	EPA	Claudine HENTSCH
Vice-Présidence	PLR	Anita PORDES dès le 01.09.2025
Membres	LC	Nicole IMHOF jusqu'au 31.08.2025 (depuis le 01.09.2025 nommée membre du bureau par la présidente)
	PLR	Elisabeth BÉRY dès le 01.09.2025
	PQJA	Patricia SCHAUENBURG dès le 01.09.2025
	PLR	Anita PORDES
	EPA	Caroline DOMBRE jusqu'au 31.08.2025

DÉLÉGUÉE GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE COHERAN&CO (GIPEC)

	PLR	Corinne ALHANKO-BAUER
--	-----	-----------------------

FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT

Présidence	EPA	Claudine HENTSCH
Vice-Présidence	PLR	Giuseppe RICCIUTI
Membres	LC	Eric WEHRLI jusqu'au 31.05.2025
Exécutif: Claudine HENTSCH	Assemblage	Eric WEHRLI dès le 01.06.2025
	EPA	Denyse BARBEZAT-FORNI

LC = Le Centre
 PLR = Parti Libéral-Radical
 PQJA = Plus Que Jamais Aniérois
 EPA = Ensemble pour Anières

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2025

En 2025, le Conseil municipal a siégé 9 fois. Vous trouverez ci-dessous le résumé des points clés traités lors de ses séances. Les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune d'Anièrès www.anieres.ch sous la rubrique « Documents à télécharger » et « PVS CM Législature 2020-2025 », ainsi que « PVS CM Législature 2025 – 2030 ».



SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2025

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

› Délibération N° 2020-2025 D – 128

Proposition du Maire relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 140'000 CHF pour l'acquisition par la Société de Sauvetage d'Hermance d'un nouveau bateau d'intervention.

› Délibération N° 2020-2025 D – 129

Proposition de M. le Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 45'000 CHF destiné à la réalisation d'aménagements sur la parcelle n°6194 dite « triangle » située à l'intersection entre la route de Sous-Chevrens et le chemin des Lieux.

PROJETS DE RÉOLUTIONS

› Résolution N° 2020-2025 R 012

Résolution du Conseil municipal relative à la réalisation du stade des Ambys et à la participation financière de la commune d'Anièrès.

SÉANCE DU 18 MARS 2025

PAS DE DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

› Délibération 2020-2025 – D 130

Proposition de M. le Maire relative à la révision du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anièrès - LC 02 111.

› Délibération 2020-2025 – D 131

Proposition de M. le Maire relative à la révision du Statut du personnel de la commune d'Anièrès - LC 02 151.

› Délibération 2020-2025 – D 132

Proposition de M. le Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 121'072 CHF TTC en vue du renouvellement d'un véhicule d'intervention de la Compagnie de sapeurs-volontaires de la commune d'Anièrès (CP 11).

PRÉSENTATION PAR M. LE MAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

À l'unanimité, le Conseil municipal a donné son accord pour renvoyer les comptes de l'exercice 2024 à la commission des Finances du 13 mai 2025 pour analyse et préavis.

SÉANCE DU 20 MAI 2025

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

› Délibération 2020-2025 – D 133

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024.

› Délibération 2020-2025 – D 134

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et le moyen de le couvrir.

PROJETS DE RÉOLUTIONS

› Résolution N° 2020-2025 – R 013

Résolution du Conseil municipal relative au projet de Plan Directeur Communal.



SÉANCE DU 2 JUIN 2025

PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA LÉGISLATURE 2025-2030.

Séance d'installation de la nouvelle législature 2025 – 2030 présidée par M. Eric WEHRLI, en tant que doyen d'âge, jusqu'à son élection à la présidence du Conseil municipal.

ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL 2025 – 2026 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2025 AU 31 MAI 2026

- › M. Eric WEHRLI (*Assemblage*), en qualité de Président du Conseil municipal
- › Mme Anita PORDES (*PLR*), en qualité de Vice-Présidente du Conseil municipal
- › Mme Marina RUBIERA, en qualité de secrétaire du Conseil municipal

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

- › Mme Claudine HENTSCH – Conseillère administrative (*Ensemble pour Anières – EPA*):
 - Urbanisme et constructions
 - Fondation de la commune d'Anières pour le logement
 - Petite enfance: Fondation la T'Anières – Groupement intercommunal de la petite enfance CoHerAn & Co (GIPEC) – Koala
- › Mme Claire THIBAUT BULLIARD – Conseillère Administrative (*PLR-Le Centre*):
 - Finances
 - Sociale, culture et loisirs (Manifestations, École, Aînés)
- › M. Pascal WASSMER – Maire la première année (*PLR-Le Centre*):
 - Assainissement, routes, sécurité, développement durable
 - Administration communale
 - Fondation du Vallon de l'Hermance, l'état-civil et l'ORPC Lac

NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Changement de Présidence en juin de chaque année (conformément au règlement du Conseil municipal – LC 02 111).

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

› Délibération 2025-2030 – D 001

Proposition relative à la délégation de la compétence au Conseil administratif pour la passation de certains actes authentiques, conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05).

› Délibération 2025-2030 – D 002

Délégation de compétence au Conseil administratif pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation des étrangers de plus de 25 ans.

› Délibération 2025-2030 – D 003

Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre de la requête définitive en autorisation de construire DD/336269/1 concernant la construction de 3 habitats groupés (58.8 % THPE), garage souterrain, sondes géothermiques, abattage et/ou élagage d'arbres hors forêt (RCVA), sis chemin de Bézaley 31 et 31A, Route d'Hermance 334 A – Parcelle N° 5127, 5128, 5731/RF 29 en zone 5 et zone 5 de développement.

Report à la séance du 28 octobre 2025.

› Délibération 2025-2030 – D 004

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la «Fondation de la commune d'Anières pour le logement» - exercice 2024.

Délibération renvoyée en commission des finances.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Proposition du Conseil administratif de renvoi en commission des finances du projet de révision du règlement du Conseil municipal.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2025

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

› Délibération N° 2025-2030 D – 003

Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre de la requête définitive en autorisation de construire DD/336269/1 concernant la construction de 3 habitats groupés (58.8 % THPE), garage souterrain, sondes géothermiques, abattage et/ou élagage d'arbres hors forêt (RCVA), sis chemin de Bézaley 31 et 31A, Route d'Hermance 334 A – Parcelle N° 5127, 5128, 5731/RF 29 en zone 5 et zone 5 de développement.

› Délibération N° 2025-2030 D – 004

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la «Fondation de la commune d'Anières pour le logement» - exercice 2024.

› Délibération N° 2025-2030 D – 005

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de 87'000 CHF (TTC) pour la mise en œuvre d'un réseau de vidéosurveillance pour les parkings souterrains et les éco-points communaux.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

› Résolution N° 2025-2030 R 001

Résolution du Conseil municipal relative au projet de 4^e mise à jour du plan directeur cantonal «Genève 2030».

PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2026 PAR MME THIBAUT BULLIARD, CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE EN CHARGE DES FINANCES

Le projet de budget 2026 est équilibré, avec un excédent de revenu de 118'654 CHF, et reflète une gestion prudente et anticipative. Le Conseil administratif reste attentif à l'évolution des recettes fiscales et à la conjoncture économique, tout en étant confiant dans la solidité d'Anières et dans sa capacité à poursuivre un développement équilibré.

À l'unanimité, le Conseil municipal a donné son accord pour le renvoi du projet de budget 2026 à la commission des Finances du 11 novembre 2025 pour étude et préavis.

**SÉANCE DU
9 DÉCEMBRE 2025****PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS****› Délibération N° 2025-2030 D – 006**

Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

› Délibération N° 2025-2030 D – 007

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 4'275'939 CHF dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2025.

› Délibération N° 2025-2030 D – 008

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit de 291'000 CHF destiné au versement de la contribution annuelle 2026 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

› Délibération N° 2025-2030 D – 009

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 340'000 CHF (TTC) pour les études d'avant-projet, de projet de l'ouvrage et d'autorisation de construire (phase SIA 3.31, 3.32 et 3.33) pour le projet de rénovation énergétique, architecturale et technique des bâtiments sis Route d'Hermance 287-289, 1247 Anières.

ADMINISTRATION COMMUNALE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2025

En 2025, le personnel communal s'est acquitté de ses tâches, avec ses compétences respectives, à la plus grande satisfaction de l'Exécutif communal.

EFFECTIF AU 31.12.2025:

ADMINISTRATION

Marie CHAVAZ

Finances
(temps partiel à 80 %)

Christèle DELEAVAL

Collaboratrice administrative /
Locations / Réception
(temps partiel à 90 %)

Alexandra DERUAZ

Secrétaire générale

Salwa EL SHEIKH

Communication et informatique
(temps partiel à 80 %)

Olivier LORENZI

Manifestations
(temps partiel à 80 %)

Ingrid MARTIN

Collaboratrice administrative /
Subventions / Réception

Marina RUBIERA

Assistante de direction,
secrétaire du Conseil municipal
(temps partiel à 90 %)

Nadia SYNDE

Collaboratrice administrative /
Réception
(temps partiel à 60 %)

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Eric BARTHOLE

Urbanisme & environnement
(temps partiel à 70 %)

Anne BOSSHARD

Urbanisme et environnement
Retraite dès le 30.09.2025

Caroline DESTREZ

Développement durable / Cimetière
(temps partiel à 80 %)

Marc EUDIER

Urbanisme & environnement

Frédéric GRILLET

Domaine public & environnement

BÂTIMENTS

Arlindo APARICIO DE ALMEIDA

Concierge

Marco PULIDO

Responsable entretien des bâtiments

SERVICE PARCS ET VOIRIE

Loïc MAMET

Parcs & Voirie

Christian GOUDART

Parcs & Voirie

Olivier MEYER

Responsable Parcs & Voirie

Didier MOREL-VUILLIEZ

Parcs & Voirie

Milos MILOVANCEVIC

Patrouilleur scolaire
(temps partiel à 29.87 %)

FONDATIIONS COMMUNALES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2025

FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT



En raison de la procédure de dissolution en cours de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement, le Conseil de la fondation ne se réunira pas en 2026.

En revanche, tant que la dissolution n'est pas actée, le Conseil de la fondation a malgré tout dû voter l'approbation des comptes 2024 au printemps 2025, puis en automne 2025, le projet de budget 2026 (par voie électronique).

MEMBRES DU CONSEIL DE LA FONDATION

- › Mme Claudine HENTSCH,
Présidente
- › M. Giuseppe RICCIUTI,
Vice-Président

Membres :

- › M. Fabrice D'ORLANDO
- › M. André THIEVENT
- › M. Romano GUARISCO
- › Mme Corinne ROSSET BONVIN
- › Mme Dominique DE SAINT-PIERRE
- › M. Eric WEHRLI
- › Mme Denyse BARBEZAT-FORNI
- › Mme Dominique LAZZARELLI,
secrétaire

MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION

Les comptes 2025 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement bouclent avec une perte de 1'742'226.66 CHF.

Cette perte résulte principalement de la dépréciation des actifs liés au projet de construction porté par la Fondation pour le logement.

En 2021, après l'organisation d'un concours d'architecte, la Fondation a travaillé sur un projet de construction d'appartements pour seniors. Elle a alors engagé différentes études et honoraires techniques en lien avec ce projet. Conformément aux principes comptables applicables, ces dépenses ont été inscrites à l'actif du bilan en tant qu'immobilisations en cours, pour atteindre une valeur comptable totale de 3'411'869.97 CHF au 31 décembre 2025.

Suite au référendum intervenu fin 2024 ayant conduit à l'abandon définitif du projet, ainsi qu'à la procédure de liquidation de la Fondation promulguée le 6 juin 2025, une nouvelle expertise indépendante a été réalisée afin de déterminer la valeur recouvrable des actifs liés au projet. Cette expertise a fixé cette valeur à 1'690'000 CHF.

La différence entre la valeur comptable des immobilisations et leur valeur estimée de réalisation a dès lors dû être comptabilisée en dépréciation exceptionnelle dans les comptes 2025, conformément aux règles de prudence comptable. Cette correction de valeur constitue l'élément principal de la perte enregistrée sur l'exercice.



Le capital de dotation de 5'100'000 CHF, versé par la Commune lors des dotations effectuées en 2008 et 2015, a ainsi servi à couvrir non seulement les investissements liés au projet immobilier, mais également les charges de fonctionnement supportées depuis la création de la Fondation.

Au 31 décembre 2025, les pertes cumulées liées au fonctionnement de la Fondation s'élèvent à 497'398 CHF. Ce montant correspond principalement aux frais administratifs et de fonctionnement du Conseil de la fondation depuis 2008, ainsi qu'aux coûts engagés pour l'organisation du concours d'architecture et le suivi du projet de construction en 2020.

En résumé, les éléments marquants de la période sont les suivants :

- › L'entrée en liquidation de la fondation promulguée le 6 juin 2025.
- › La comptabilisation d'investissements sur le projet sis 100, Route de Chevrens pour 34'288 CHF.
- › L'impossibilité de poursuivre la construction du projet sis 100, Route de Chevrens à Anièrès, entraînant l'enregistrement d'une moins-value de 1'721'870 CHF sur la base d'une nouvelle expertise immobilière.
- › La perception d'intérêts pour un montant de 2'033.15 CHF grâce aux placements à terme effectués.

Pour conclure, le Conseil municipal sera chargé de reprendre le dossier et de trouver une affectation pour ce bâtiment.

Claudine HENTSCH
Présidente du Conseil de la fondation

**GAS Global Audit Services SA, Genève**

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2025
à l'attention du Conseil de fondation de la
FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIERES POUR LE LOGEMENT, EN LIQUIDATION

Genève, le 5 mai 2026

Mesdames et Messieurs,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement, en liquidation comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de fonctionnement, le tableau de financement et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune politique, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Autres informations

Les comptes de l'exercice précédent ont été révisés par un autre organe de révision. Ceux-ci n'ont pas confirmé l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels dans leur rapport au Conseil de la Fondation daté du 13 juin 2025.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Rue Ferrier 14 · CH-1202 Genève · T +41 (0)22 737 0150 · F +41 (0)22 737 0151 · info@gas-sa.ch · www.gas-sa.ch **EXPERT**
SUISSE et Membre FIDUCIAIRE | SUISSSE
Certified Company

TVA n° CHE-100.365.732 TVA



Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil de fondation notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse NAS-CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation, était suffisamment documenté mais n'avait pas été appliqué sur tous les points essentiels.

Nous relevons à cet effet l'absence en 2025 d'une revue annuelle de l'ensemble des risques liés à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

GAS Global Audit Services SA



Alain Grimm
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Anthony Conte
Expert réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte fonctionnement, le tableau de financement, le tableau de variation des capitaux et l'annexe



**Fondation de la Commune d'Anières
pour le logement, en liquidation**

Bilan au 31 décembre	2 0 2 5	2 0 2 4
	CHF	CHF
A c t i f		
Patrimoine financier		
Disponibilités	1'174'072.38	274'547.58
Créances	4'701.40	3'989.80
Actifs de régularisation	1'885.15	3'863.15
Placements financiers	0.00	996'000.00
Immobilisations corporelles Patrimoine financier	1'690'000.00	3'377'582.00
	2'870'658.93	4'655'982.53
Total de l'actif	2'870'658.93	4'655'982.53
P a s s i f		
Capitaux de tiers		
Engagements courants	2'275.10	43'872.04
Passifs de régularisation	8'000.00	9'500.00
	10'275.10	53'372.04
Capital propre		
Capital de dotation	5'100'000.00	5'100'000.00
Excédent du bilan	-2'239'616.17	-497'389.51
	2'860'383.83	4'602'610.49
Total du passif	2'870'658.93	4'655'982.53



**Fondation de la Commune d'Anières
pour le logement, en liquidation**

Compte de résultats de l'exercice	Budget	2 0 2 5	2 0 2 4
	CHF	CHF	CHF
Charges d'exploitation			
<i>Charges de personnel</i>			
Jetons de présence	8'000	3'450.00	6'390.00
Autres frais de personnel	1'000	0.00	0.00
	9'000	3'450.00	6'390.00
<i>Autres charges d'exploitation</i>			
Honoraires comptabilité et de révision	15'000	10'391.00	10'876.90
Honoraires de conseillers externes	7'000	0.00	0.00
Matériel de bureau, port, publications	100	430.00	-12.70
	22'100	10'821.00	10'864.20
Total des charges d'exploitation	31'100	14'271.00	17'254.20
Revenus d'exploitation			
Revenus de transfert	0	0.00	0.00
Total des revenus d'exploitation	0	0.00	0.00
Résultat d'exploitation	-31'100	-14'271.00	-17'254.20
<i>Charges financières</i>			
Frais de banque	700	464.29	464.70
Frais de port	200	0.00	-31.10
Prestations de services & honoraires	10'000	0.00	1'797.20
Eau, Energie, combustible	1'000	0.00	0.00
Impôts	6'000	3'646.25	7'425.65
Primes d'assurances de choses	4'500	4'008.30	3'995.70
Autres entretiens courants des biens fonds	1'000	0.00	0.00
Autres charges financières	1'000	0.00	0.00
Frais de réception	500	0.00	173.00
Dépréciation - Immobilisations corporelles PF	0	1'721'869.97	0.00
	24'900	1'729'988.81	13'825.15
<i>Revenus financiers</i>			
Revenus des intérêts	8'000	2'033.15	11'399.25
	8'000	2'033.15	11'399.25
Résultat financier	-16'900	-1'727'955.66	-2'425.90
Résultat total du compte de résultats	-48'000	-1'742'226.66	-19'680.10



**Fondation de la Commune d'Anières
pour le logement, en liquidation**

Tableau de flux de trésorerie	2 0 2 5
	CHF
Résultat total du compte de résultats	-1'742'226.66
+ Dépréciation - Immobilisations corporelles PF	1'721'869.97
- Augmentation / + diminution des créances	-711.60
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	1'978.00
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-1'500.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	-20'590.29
- Remboursement des placements financiers (CT)	996'000.00
- Achat des immob. Corp. du PF (It)	-34'287.97
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF	961'712.03
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-41'596.94
Variations des liquidités	899'524.80
Liquidités à court terme au 01.01	274'547.58
Liquidités à court terme au 31.12	1'174'072.38
Variations des liquidités	899'524.80

FONDATION LA T'ANIÈRES POUR LA PETITE ENFANCE



LES MODES D'ACCUEIL

La T'Anières offre deux structures d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire :

- La garderie des tout-petits les matins uniquement.
- L'espace de vie enfantine décloisonné les matins et après-midi avec une option repas cinq jours par semaine.

La garderie des tout-petits

La garderie des tout-petits accueille les enfants dès l'âge de 1 an (révolu au 31 juillet) à 2 ans et met à disposition 9 places par demi-journée.

L'accueil se fait du lundi au vendredi matin de 8h00 à 12h00. Les enfants peuvent fréquenter la garderie des tout-petits d'une à trois matinées par semaine et de manière régulière. À partir de 2 ans, et dans la mesure des places disponibles, les enfants peuvent venir quatre matinées par semaine.

L'arrivée des enfants peut se faire entre 8h00 et 9h00 et les départs entre 11h15 et 12h00.

L'espace de vie enfantine décloisonné – option matinée

L'espace de vie enfantine décloisonné accueille les enfants dès l'âge de 2 ans (révolus au 31 juillet) jusqu'à l'âge d'entrée à l'école et dispose de 10 places du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

L'arrivée des enfants peut se faire entre 8h00 et 9h00 et les départs entre 11h15 et 12h00.

L'espace de vie enfantine décloisonné – option repas et sieste

Depuis la rentrée 2018, le Conseil de Fondation a approuvé la mise en place d'une nouvelle offre d'accueil : matin + repas + sieste avec une capacité d'accueil limitée à 15 places. Il sera requis un minimum de 5 enfants inscrits pour ouvrir cette offre. Les parents ont ainsi la possibilité d'avoir un accueil continu de 8h00 à 16h00.

L'arrivée des enfants peut se faire entre 8h00 et 9h00 et les départs entre 15h00 et 16h00.

Priorité d'accueil

La Fondation accueille en priorité les enfants dont l'un des parents réside sur la commune d'Anières. Les familles d'Anières représentent la majorité des enfants inscrits au sein de l'institution. D'autres enfants viennent des communes voisines.

Nombre de séances du Bureau

Le Bureau de La Fondation a pu se réunir à 5 reprises :

- Le 15 janvier 2025.
- Le 9 avril 2025.
- Le 3 septembre 2025.
- Le 8 octobre 2025.
- Le 20 novembre 2025.

Nombre de séances du Conseil

Le Conseil de fondation a pu se réunir à deux reprises, le 9 avril et le 20 novembre 2025.





FAITS MARQUANTS EN 2025

La T'Anières a célébré son 20^e anniversaire en 2025. À cette occasion, une matinée portes ouvertes a été organisée, suivie d'une partie officielle et d'un moment convivial autour d'un cocktail. Cet événement a réuni les membres actuels de l'équipe, d'anciennes éducatrices, ainsi que plusieurs personnes ayant contribué, au fil des années, au développement de la structure. Plusieurs parents et des membres du Conseil municipal ont profité pour découvrir l'intérieur du bâtiment.



LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

En 2025, le total des charges est de 1'086'750 CHF dont 838'458 CHF de coûts ressources humaines et 105'000 CHF de loyer.

Les revenus ont été générés par :

- › les écolages versés par les parents : 241'305 CHF auxquels s'ajoutent 2'450 CHF de taxes d'inscription ;
- › la subvention financière de la commune d'Anières : 729'430 CHF ;
- › la subvention en nature de la commune d'Anières pour les loyers : 105'000 CHF ;
- › autres subventions : 8'106 CHF ;
- › autres recettes : 458 CHF.

La commune d'Anières, qui est la fondatrice de la fondation, a participé pour 77 % aux frais de la structure d'accueil.

VIE À LA T'ANIÈRES

L'institution vit au rythme des saisons et des divers événements qui les composent : à la suite du Nouvel An, les enfants ont pu fêter la chandeleur en dégustant des délicieuses crêpes confectionnées par l'équipe éducative, participer à des ateliers de cuisine, chercher les œufs cachés dans le jardin pour la fête de Pâques, profiter de sorties à pied, en bus ou en poussette à la recherche d'espaces à explorer, déguster des pique-niques sous le saule pleureur, créer des œuvres d'art, faire plusieurs visites de l'école pour s'approprier les lieux, s'aventurer au Bois de la Bâtie pour la sortie de fin d'année et enfin, conclure l'année 2025-2026 par une kermesse et un apéritif dînatoire avec les parents.

Après l'été, la vie à La T'Anières a repris avec des enfants contents de retrouver les lieux et leurs pairs. De nouveaux arrivants ont rejoint les groupes, prêts à vivre l'expérience de la collectivité. Les activités diverses et variées, le jardin, les balades, les rencontres se sont enchaînées, puis l'automne est arrivé avec ses marrons, ses feuilles de toutes les couleurs. La réunion des parents de novembre a permis de rendre compte du quotidien des enfants de La T'Anières à travers un film d'une vingtaine de minutes qui a largement trouvé son public auprès des familles. L'hiver a suivi avec quelques flocons qui ont offert aux enfants une courte parenthèse blanche. L'escalade et la fête de Noël ont conclu cette année 2025.

Le conseil de fondation remercie chaleureusement l'équipe éducative pour tout son travail et son investissement auprès de tous les enfants et les familles de La T'Anières !

Claudine HENTSCH
Présidente



RAPPORT

de l'Organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de Fondation de la
FONDATION LA T'ANIERES POUR LA PETITE ENFANCE - Anières

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la **FONDATION LA T'ANIERES POUR LA PETITE ENFANCE** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de notre contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Lausanne, le 30 mars 2026
FTS/LBO/bch/apo

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire


Frédéric TSCHUMY
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable


Laurent BORGEAUD
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)



Fondation La T'Anières pour la petite enfance
Anières

Page 1

BILAN

Au 31 décembre

2025

(en CHF)

2024

(en CHF)

ACTIF

ACTIF CIRCULANT

152'127.04

190'184.50

Liquidités

65'795.90

172'748.75

Débiteurs

17'627.79

15'785.25

Autres créances

4'582.35

0.00

Actifs transitoires

64'121.00

1'650.50

TOTAL DE L'ACTIF

152'127.04

190'184.50

PASSIF

DETTES A COURT TERME

142'127.04

180'184.50

Envers des tiers

45.65

0.00

Autres dettes

929.90

7'402.70

Commune d'Anières

92'674.09

120'560.49

Passifs transitoires

48'477.40

52'221.31

FONDS PROPRES

10'000.00

10'000.00

Capital initial

10'000.00

10'000.00

Bénéfice reporté

0.00

0.00

Bénéfice/Perte exercice

0.00

0.00

TOTAL DU PASSIF

152'127.04

190'184.50



Fondation La T'Anières pour la petite enfance
Anières

Page 2

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice allant du 1er janvier au 31 décembre

	2025 (en CHF)	2024 (en CHF)
PRODUITS		
Taxes d'inscription	2'450.00	1'750.00
Ecolage	241'305.50	234'511.70
Subventions	842'536.43	803'741.93
Autres produits	457.95	5'983.92
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1'086'749.88	1'045'987.55
CHARGES		
Charges de personnel	-838'458.05	-814'056.40
Charges animation, matériel et nourriture	-32'008.52	-31'562.60
Autres charges d'exploitation	-216'016.16	-200'105.80
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-1'086'482.73	-1'045'724.80
Produits et charges financières	-267.15	-262.75
Produits et charges extraordinaires	0.00	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS	0.00	0.00
Impôts	0.00	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.00	0.00

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

CRÈCHE « L'ÎLE AUX MÔMES »



ANIÈRES
COLLONGE-BELLERIVE
CORSIER
HERMANCE

L'année 2025 a été marquée par la continuité des missions éducatives des structures et par la mise en œuvre d'une nouvelle prestation estivale, votée par le Conseil du GIPEC : le Centre Aéré Petite Enfance (CAPE).

Destinée à enrichir l'accueil proposé durant l'été, cette initiative a permis de proposer aux familles un projet structuré, cohérent et adapté aux besoins des enfants.

Intitulé « À la découverte des animaux d'ici et d'ailleurs », le projet a accueilli 39 enfants répartis sur deux semaines. L'objectif principal était de sensibiliser les enfants à la diversité du monde animal et d'offrir aux familles un mode de garde durant la fermeture des structures d'accueil de la petite enfance.

Plusieurs sorties pédagogiques ont rythmé la semaine. Les enfants ont visité le Parc Paw-Paw, le Bois de la Bâtie et la journée au Signal de Bougy a constitué un temps fort du programme, avec l'exposition sur les insectes.

L'ensemble du programme a été conçu dans le respect du bien-être et de la sécurité, tout en maintenant une dynamique stimulante.

Les retours des familles ont été très positifs. Les parents ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité de l'organisation et de l'encadrement. Les enfants se sont montrés enthousiastes et investis, malgré une fatigue liée à l'intensité des journées.

La nouvelle prestation estivale 2025 a enregistré une participation inférieure aux prévisions initiales, avec 39 enfants accueillis sur les 72 attendus. Toutefois, elle constitue une réussite tant sur les plans pédagogique et organisationnel.





société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025
au Conseil intercommunal du

Groupelement intercommunal de la petite enfance de Cohéran & Co (GIPEC)

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Groupelement intercommunal de la petite enfance de Cohéran & Co (GIPEC)**, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupelement intercommunal, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Bureau du groupelement intercommunal relatives aux comptes annuels

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au Règlement Intérieur du Groupelement intercommunal, à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Bureau du Conseil intercommunal. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Membre d'EXPERTsuisse

rue agasse 45
case postale 6237
CH- 1211 genève 6

t. +41 22 737 89 89
f. +41 22 737 89 88
sfer@fidusfer.ch



Lors de l'établissement des comptes annuels, le Bureau du Conseil intercommunal est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation (going concern). Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Bureau du Conseil intercommunal a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Groupement intercommunal du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Groupement intercommunal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau du Conseil intercommunal.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 9 mars 2026

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels 2025



Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO

GIPEC

Bilan au 31 décembre 2025

ACTIF	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Actif circulant	946'987.34	1'601'921.15
Liquidités et titres	740'177.94	811'314.90
Débiteurs - communes	-	-
Actifs transitoires	206'809.40	790'606.25
Actif immobilisé	181'585.80	146'321.86
Frais d'établissement	-	-
Machines et appareils	39'165.02	31'836.35
Mobilier	79'907.46	61'016.92
Informatique	-	-
Machine buanderie	-	-
Agencements d'espaces	10'032.00	8'025.60
Agencements de cuisine	6'931.82	3'465.88
Matériel pédagogique	45'549.50	34'162.11
Immobilisations en cours	-	7'815.00
Total Actif	1'128'573.14	1'748'243.01

PASSIF	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Fonds étrangers à court terme	73'505.20	44'587.40
Fournisseurs	5'877.45	3'240.65
Passifs transitoires	67'627.75	41'346.75
Fonds propres	1'055'067.94	1'703'655.61
Capital de dotation	655'400.00	655'400.00
Réserves	173'270.93	173'270.93
Résultat de l'exercice	226'397.01	874'984.68
Total Passif	1'128'573.14	1'748'243.01



Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO

GIPEC

Compte de résultat au 31 décembre 2025

	Comptes 31.12.2024	Budget 2025	Comptes 31.12.2025
Produits d'exploitation	6'134'766.88	6'551'845.00	6'551'845.01
Subventions des communes	6'134'757.00	6'551'845.00	6'551'845.00
Autres produits	9.88	-	0.01
Charges d'exploitation	5'907'949.57	6'551'345.00	5'676'440.03
Subvention association Pop e poppa exploitation des crèches	4'975'763.05	5'505'245.00	4'714'672.05
Loyers et charges des immeubles	796'171.55	822'000.00	768'563.10
Mobiliers, matériels et informatique	46'774.75	133'400.00	112'151.14
Jetons de présence et frais de représentation	20'816.35	21'200.00	18'374.55
Frais d'animation et manifestations	1'461.70	1'500.00	2'796.00
Frais généraux d'administration	6'814.20	9'500.00	6'412.50
Honoraires	10'796.75	11'500.00	10'391.75
Amortissements	49'351.22	47'000.00	43'078.94
Résultat d'exploitation	226'817.31	500.00	875'404.98
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	420.30	500.00	420.30
Résultat financier	- 420.30	- 500.00	- 420.30
Résultat Net	226'397.01	-	874'984.68

Excédent de
revenusExcédent de
revenus

ÉTAT CIVIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2025

Anières • Choulex • Collonge-Bellerive • Cologny • Corsier • Gy • Hermance • Meinier • Vandœuvres



Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandœuvres, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vézenaz.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2025 :

› **2471 ACTES** ont été délivrés.

› **368 PERSONNES** ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar).

99 DOSSIERS DE DEMANDE DE MARIAGE ont été déposés :

› **41 DEMANDES** de fiancés de nationalité suisse.

› **46 DEMANDES** de fiancés de nationalité suisse et étrangère.

› **12 DEMANDES** de fiancés de nationalités étrangères.

168 CÉLÉBRATIONS DE MARIAGE

dans une mairie de l'arrondissement :

› **114 MARIAGES** ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil.

› **29 MARIAGES** ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil.

› **25 MARIAGES** ont été célébrés par les magistrats communaux.

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Changement de sexe : aucune demande

Conversion de partenariat en mariage : **3**



ÉVÉNEMENTS D'ÉTAT CIVIL SURVENUS SUR LE TERRITOIRE DE L'UNE DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT

	Naissances ¹		Reconnaisances ²		Mariages		Déclarations de nom ³		Décès		Mandats pour cause d'incapacité	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Anières	0	0	6	6	3	0	1	3	2	9	5	2
Choulex	0	1	1	2	4	3	0	0	1	2	4	0
Collonge-Bellerive	1	0	12	18	22	28	6	6	338	336	21	9
Cologny	0	0	10	11	70	63	5	3	35	38	5	13
Corsier	0	0	6	6	3	4	1	2	4	0	9	0
Gy	0	0	4	0	1	1	3	0	1	0	0	
Hermance	0	0	4	1	13	12	0	0	11	20	0	2
Meinier	0	0	7	7	6	6	2	1	3	4	1	0
Vandœuvres	0	0	4	5	45	67	1	3	8	15	0	2
Autres ⁴			17	23			1	4			0	4
TOTAL	1	1	71	79	168	184	21	22	403	424	45	32

¹ Naissances survenues à domicile

² Reconnaissance : déclaration de paternité établissant le lien de filiation entre le père et l'enfant.

³ Déclarations de nom :

⌋ Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 1^{er} janvier 2013.

⌋ Reprise du nom de célibataire après un divorce ou par suite du décès de l'époux-se.

⌋ Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

⌋ Changement de graphie (caractères spéciaux)

⁴ Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

NATURALISATIONS

En 2025, 212 personnes ont acquis la nationalité suisse pour l'une des communes de notre arrondissement

	Naturalisation	Naturalisation facilitée
Anières	11	0
Choulex	14	0
Collonge-Bellerive	58	7
Cologny	56	4
Corsier	19	4
Gy	0	0
Hermance	2	2
Meinier	5	5
Vandœuvres	23	2
TOTAL	188	24

En 2025, 16 personnes suisses ont acquis l'origine de l'une des communes de notre arrondissement

	Acquisition d'un droit de cité
Anières	1
Choulex	0
Collonge-Bellerive	2
Cologny	7
Corsier	0
Gy	0
Hermance	3
Meinier	1
Vandœuvres	2
TOTAL	16

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse. Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité d'Anières.

En 2025, 237 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 369 personnes.

Pour mémoire, entre 2015 et 2025 l'évolution des demandes de naturalisation est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de dossiers	134	156	190	161	143	143	149	182	186	235	237
Nombre de personnes	207	228	303	250	203	230	208	279	292	382	369



RÉTROSPECTIVE ÉTAT CIVIL 2020 - 2025

1^{er} janvier 2022: toute personne peut être autorisée à changer de sexe et de prénom, par déclaration auprès de l'arrondissement de l'état civil de son choix en Suisse, si elle a la conviction intime et constante de ne pas appartenir au sexe inscrit dans le registre de l'état civil.

1^{er} juillet 2022: entrée en vigueur des nouvelles dispositions sur le mariage pour tous et toutes, les couples de même sexe ou de sexe différent peuvent ouvrir une procédure préparatoire de mariage.

Il n'est plus possible de conclure un partenariat fédéral enregistré en Suisse.

Les couples peuvent convertir, en tout temps, leur partenariat fédéral enregistré avant le 1^{er} juillet 2022 en mariage.

Année 2024: l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » a été sollicité pour un soutien à l'arrondissement de l'état civil de « Chêne-Bourg-Thônex-Veyrier ».

Le soutien est accordé jusqu'au 30 septembre 2025.

1^{er} janvier 2025: le registre fédéral de l'état civil emploie un jeu de caractères étendu. Les personnes déjà inscrites au registre de l'état civil peuvent déposer une demande écrite d'adaptation de la graphie de leur nom.

Laurence GROSCLAUDE,
Officier de l'état civil
Responsable de l'arrondissement

CORPS CONSTITUÉS

RAPPORT ADMINISTRATIF 2025

SAPEURS-POMPIERS D'ANIÈRES

Mesdames & Messieurs,

J'ai à cœur de revenir sur quelques points qui ont émaillé l'année 2025 :

- 1 Comment ne pas évoquer l'accident de Crans-Montana, qui a ébranlé tout un chacun de manière plus ou moins profonde. Un don de la Cp11 en faveur des familles de SP touchés par cet événement.
- 2 En effet, il y a eu passablement d'activités, et l'effectif au 31 décembre atteignait 31 sapeurs. Je tiens ici à remercier les volontaires pour leur engagement.
- 3 Au cours de l'année, la Compagnie a effectué de nombreuses périodes de service, représentant un volume d'environ 3'300 heures. La grande majorité de ce temps (près de 95 %) a été consacrée aux instructions, aux exercices et aux formations pratiques, les interventions représentant approximativement 5 % des heures effectuées.
- 4 Le remplacement non programmé mais inéluctable de l'un de nos 3 véhicules, qui présente des signes de fatigue, et dont les réparations sont de plus en plus onéreuses. Les autorités communales nous ont octroyé le budget nécessaire pour son remplacement, le nouveau véhicule est entré en force dans la phase de réalisation.

- 5 Mon dernier point concerne une autre facette administrative, soit ma remise de Commandement. En tout état de conscience, je me dois d'engendrer l'évolution de la Cp11, et l'apport de nouvelles ressources afin de garantir le développement de cet esprit de solidarité régnant dans ce Corps de Sapeur-Pompier Volontaire. Ce sera donc le lieutenant Mathieu Millet qui vous emmènera aux confins de l'excellence.

Cap Fabrizio MAGGIOTTO,
Chef de Corps



LISTE DES MEMBRES DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS D'ANIÈRES

Capitaine MAGGIOTTO Fabrizio
Lieutenant MILLET Mathieu
Fourrier CHAPOTAT Christophe
Sergent-major PINHO Gilberto
Sergent LOUIS Alexandre
Caporal BEUREUX Silvain
Caporal KREBS Michael
Caporal SCHMIDT Lucas
Caporal SIMAO Joel
Caporal COPPOLA Donato
Appointé CORREIA Manuel
Sapeur BEUREUX Johan
Sapeur DE SOUSA Hélio
Sapeur DINI Alexis
Sapeur GRATRY Boris
Sapeur PANTET Steve
Sapeur PULIDO Marco
Sapeur RODRIGUES Céline
Sapeur AKTUNC Yasin
Sapeur ASCHERI Cyane
Sapeur WOLF Guillaume
Sapeur RIBEIRO Joao
Sapeur GAILLARD Loïc
Aspirant LIN Yao Long
Aspirant SCHAUENBURG Luca
Aspirant RE CAREY Patrick
Aspirant ROCCA Alexandre
Aspirant LEVRAT Julie
Aspirant SANDOL-ROY Amaury
Aspirant PUCCIO Salvatore
Aspirant DEMIROGLU Saïd



POLICE MUNICIPALE

ANIÈRES • CHOULEX • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • GY • HERMANCÉ • JUSSY • MEINIER



POLICE MUNICIPALE

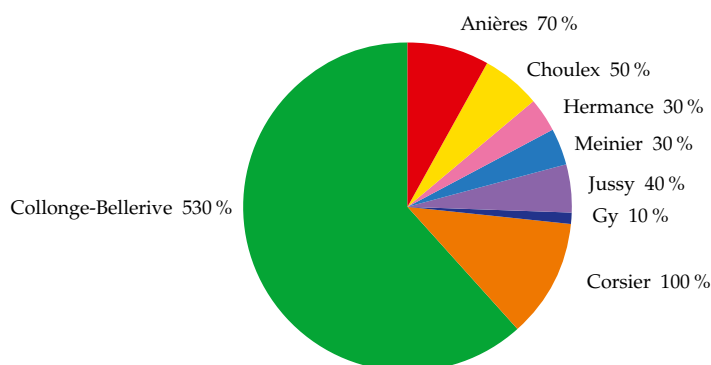


Reflet de la législature 2020 – 2025

Durant la législature 2020–2025, la Police municipale a poursuivi l'adaptation de son organisation afin de répondre à l'évolution des besoins des communes partenaires ainsi que de la population. Les taux d'occupation des agents de police municipale (APM) ont

été modifiés en accord avec l'ensemble des communes parties à la convention intercommunale. Les orientations fixées visent à renforcer la visibilité de la Police municipale sur le territoire, dans un objectif de prévention et de dissuasion des incivilités.

Lors de la séance budgétaire du mercredi 18 juin 2025, la répartition des prestations de la Police municipale aux communes liées par la convention intercommunale a été définie comme suit :



Le taux cumulé correspond à la répartition suivante :

- 6 APM à 100 %
- 1 adjointe administrative à 80 %
- 1 agente du contrôle du stationnement à 100 %
- 1 agente du contrôle du stationnement à 80 %

EFFECTIF

En 2025, un APM supplémentaire a été engagé au mois de juillet, tandis qu'un départ est intervenu au 1^{er} novembre. Ces mouvements ont permis de maintenir l'effectif total à six APM, soit un nombre identique à celui de l'année 2024.

S'agissant du contrôle du stationnement, un engagement à durée déterminée a été effectué au début du mois d'octobre 2025. Ce renfort a assuré la transition à la suite du départ, en fin d'année, d'un collaborateur en poste depuis onze ans. Au 31 décembre 2025, l'effectif des contrôleurs du stationnement se compose de deux collaboratrices (une à 80 % et une à 50 %).

L'organisation est par ailleurs complétée par la présence de deux patrouilleuses scolaires ainsi que d'une adjointe administrative.

L'équipe des contrôleurs du stationnement a été renforcée pour la cinquième année consécutive, durant

les mois de mai à septembre, par l'engagement temporaire de deux agentes à 50 %, assurant une présence sur le terrain exclusivement du vendredi après-midi au dimanche en début de soirée. Le financement de ces postes est assuré par les communes riveraines du lac (Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance).

QUELQUES CHIFFRES POUR 2025

- › 72 patrouilles nocturnes
- › 25 patrouilles le samedi, axées sur le contact avec les commerçants et le contrôle du stationnement illicite à leurs abords
- › 8543 amendes d'ordre délivrées sur l'ensemble des communes
- › 2006 amendes d'ordre apposées par les contrôleurs saisonniers (mi-mai à mi-septembre) sur les communes du littoral : Collonge-Bellerive, Corsier, Anières et Hermance
- › 1060 inscriptions à la main courante (missions et réquisitions)
- › 35 contraventions établies

- › 166 présences aux abords des écoles sur l'ensemble du territoire

MISSIONS CLÉS

- › 61 contrôles de circulation
- › 172 interventions liées à des véhicules.
- › 30 interventions sur des accidents de la route
- › Procédés de réclame : suivi des demandes d'installation et des dossiers
- › Établissements publics : contrôle des terrasses et suivi administratif
- › Application de la LRDBHD : mise à jour des dossiers relatifs aux changements de gérants et aux nouvelles patentes (Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement)

Note : le volume d'activité en 2025 est en hausse, notamment en ce qui concerne les amendes d'ordre, en raison de l'intensification des contrôles de circulation et de stationnement sur le territoire intercommunal.



Par ailleurs, plusieurs communes ont légiféré en matière de stationnement sur leur territoire, notamment par la création de zones de stationnement à durée limitée.

RENCONTRES AVEC LA POPULATION (PRÉVENTION)

Plusieurs actions de prévention et d'information ont marqué l'année 2025 :

- 12 mars : prévention des arnaques à Hermance (en collaboration avec la gendarmerie)

- 30 août : « café-croissant » à Collonge-Bellerive avec les autorités et la police cantonale
- 9 septembre : séance d'information à Choulex sur la sécurité (cambriolages et « home-jacking »)
- 1^{er} novembre : « café-croissant » sur la commune de Corsier
- 1^{er} décembre : séance de prévention contre les cambriolages à Collonge-Bellerive

VÉHICULES ET MOBILITÉ

Dans le cadre du renouvellement du parc automobile, le remplacement du Renault Kangoo par un modèle électrique est planifié. Ce véhicule servira principalement au transport de la signalisation et pour les agents du contrôle du stationnement.

Le remplacement du Ford Ranger a également été validé. Le choix s'est porté sur un modèle hybride, suivant la lignée du premier véhicule sérigraphié. Enfin, le parc dispose de quatre vélos électriques utilisés par l'ensemble du personnel (APM et contrôleurs).

SÉANCES ET COLLABORATION

En 2025, la Police municipale a participé à de nombreuses séances de coordination, notamment en lien avec l'organisation de manifestations d'envergure cantonale telles que le marathon et le triathlon.

Elle a également pris part à des séances mensuelles avec les responsables des

autres Polices municipales du canton, à des séances mensuelles opérationnelles relatives à la Police de proximité, ainsi qu'à des réunions avec les autorités communales des communes partenaires et dans le cadre de séances de réseau.

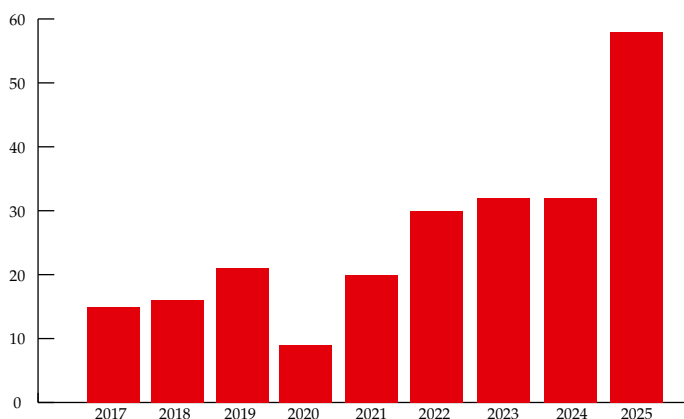
Deux fois par année, pour la commune de Collonge-Bellerive, les gendarmes du poste de la Pallanterie se réunissent avec l'administration communale afin d'effectuer un point de situation, notamment sur les statistiques liées aux cambriolages. Ces séances permettent d'adapter les dispositifs en place et, le cas échéant, de redéployer ou de renforcer les moyens afin de mieux répondre aux problématiques identifiées.

Des séances similaires sont également organisées avec l'ensemble des communes partenaires, en présence de la Police municipale.

La collaboration entre la Police cantonale de la Pallanterie et la Police municipale de Collonge-Bellerive se déroule de manière optimale, avec des échanges réguliers et une coordination efficace des actions sur le terrain.

S'agissant des manifestations sur le territoire intercommunal, la Police municipale a assuré une présence lors de plusieurs événements, notamment les promotions scolaires, les fêtes nationales, « Courir pour aider » à Meinier, la fête de la courge à Corsier, les fêtes de l'Escalade ainsi que les manifestations liées à Halloween.

STATISTIQUES CONCERNANT LES DEMANDES DE MANIFESTATIONS GÉRÉES PAR NOTRE SERVICE



Filipe LOUREIRO,
Sergent-major, Chef de poste



PROTECTION CIVILE

Rapport Annuel ORPC Lac 2025



RÔLE DE LA PROTECTION CIVILE (PCD)

Alignée sur les menaces actuelles, la protection civile intervient lors d'urgences, d'événements majeurs, de catastrophes, ainsi que des conflits armés, pour protéger la population et les biens culturels, soutenir des organes de direction et l'action des organismes de la sécurité, mais aussi pour des opérations au profit de la communauté.

RÉALISATION D'ORDRES D'ENGAGEMENT VARIÉS

Vérifier le bon fonctionnement des sirènes fixes et mobiles, réparties sur le territoire de l'ORPC Lac lors du test national annuel de février.

Quatre fois dans l'année, nos domaines Logistique et Assistance se retrouvent pour effectuer des contrôles et de la maintenance des abris, publics et privés, mais aussi du matériel d'intervention ainsi que la révision des compétences du personnel.

Cours de répétition

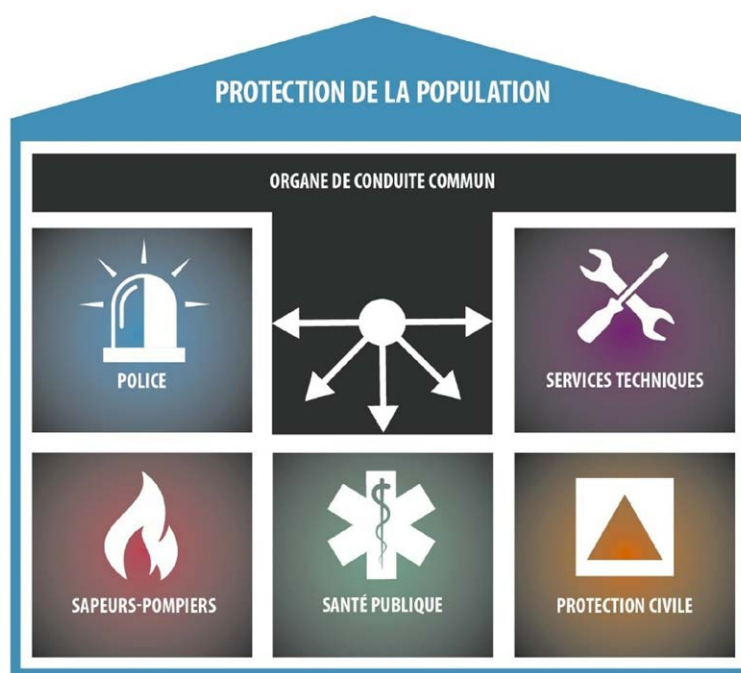
ENTRETIEN DU VALLON DE L'HERMANCE

En automne, les travaux réalisés, sous la supervision du responsable de ce beau site, ont permis la remise en état du chemin y compris une partie longeant la rivière, le débordage du lit de la rivière et la suppression de nombreuses plantes invasives.

vallonhermance.net

INTERVENTION FACE AUX POUX DE LIVRES ET PRÉSENTATION DE LA « BERCE PBC »

En octobre, notre équipe spécialisée dans la protection des biens culturels a collaboré avec la Fondation Martin Bodmer à Coligny, afin de réaliser un nettoyage approfondi pour éviter la propagation de poux de livres. Notre équipe a également pu assister à une présentation de la « Berce PBC » de la Ville de Genève, qui est une véritable trousse de premiers secours pour les biens culturels en danger.



MISE EN PLACE D'UN POSTE D'ASSISTANCE

En été, nous avons procédé à un exercice de simulation d'une intervention d'urgence, durant laquelle nous avons mis sur pied un poste d'assistance, qui vise à venir en aide à la population lors d'une catastrophe.

WEEK-END DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lors de la traditionnelle édition du Marathon se déroulant début mai, par un temps agréable et un soleil radieux, la protection civile a sécurisé le parcours pour des milliers de participants en soutien de nos partenaires de sécurité.



VOTATIONS

Retrouvez plus d'informations et statistiques
sur les votations 2025 sur www.ge.ch/votations



09 FÉVRIER 2025

Taux de participation Canton de Genève: **36.16 %** / Anières: **48.37 %**
Électeurs aniérois inscrits: **1'410**

OBJETS FÉDÉRAUX

Initiative pour la responsabilité
environnementale

Acceptez-vous l'initiative populaire du
21 février 2023 "Pour une économie responsable
respectant les limites planétaires (initiative pour
la responsabilité environnementale)"?

GENÈVE NON 58.29 %

ANIÈRES NON 72.08 %

SUISSE NON 69.75 %

VOTATION POPULAIRE DU 18 MAI 2025

Taux de participation Canton de Genève: **28.21 %** / Anières: **41.37 %**
Électeurs aniérois inscrits: **1'426**

OBJETS CANTONAUX

Initiative populaire (IN) 187 «j'y vis, j'y paie!»
Acceptez-vous l'initiative populaire 187 «j'y vis,
j'y paie!»?

GENÈVE NON 79.71 %

ANIÈRES NON 62.50 %

Contreprojet à l'IN 187 Imposition au lieu de
domicile et péréquation financière

Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant
la constitution de la République et canton de
Genève (Cst-GE) (Imposition au lieu de domicile
et péréquation financière intercommunale)
(Contreprojet à l'IN 187) (A 2 00 – 13498), du
20 juin 2024?

GENÈVE NON 52.04 %

ANIÈRES OUI 71.90 %

Question subsidiaire:

Si l'initiative (IN 187 «j'y vis, j'y paie ! »)
et le contreprojet sont acceptés, lequel des
deux a votre préférence? Initiative 187 (IN)?
Contreprojet (CP)?

GENÈVE CP 83.50 %

ANIÈRES CP 68.31 %



IN 191 «Pour une transition rapide vers le solaire à Genève»

Acceptez-vous l'initiative populaire 191 «Pour une transition rapide vers le solaire à Genève»?

GENÈVE NON 57.65 %

ANIÈRES NON 73.58 %

Contreprojet à l'IN 191 Dynamisons la production d'énergies renouvelables

Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'énergie (LEn) (Dynamisons la production d'énergies renouvelables) (Contreprojet à l'IN 191) (L 2 30 – 13397), du 12 décembre 2024?

GENÈVE OUI 84.29 %

ANIÈRES OUI 82.16 %

Question subsidiaire: IN 191 ou contreprojet?

Si l'initiative (IN 191 «Pour une transition rapide vers le solaire à Genève») et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a votre préférence? Initiative 191 (IN)? Contreprojet (CP)?

GENÈVE CP 71.03 %

ANIÈRES CP 83.94 %

Loi constitutionnelle (Nombre de signatures en matière communale)

Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Nombre de signatures en matière communale) (A 2 00 – 13510), du 13 décembre 2024?

GENÈVE OUI 92.25 %

ANIÈRES OUI 94.45 %

Loi constitutionnelle (Elections générales du pouvoir judiciaire)

Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Elections générales du pouvoir judiciaire) (A 2 00 – 13547), du 23 janvier 2025?

GENÈVE OUI 71.67 %

ANIÈRES OUI 74.51 %

Loi constitutionnelle (Renforcement de la surveillance du pouvoir judiciaire)

Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Renforcement de la surveillance des magistrats et magistrats du pouvoir judiciaire) (A 2 00 – 13549), du 23 janvier 2025?

GENÈVE OUI 88.52 %

ANIÈRES OUI 91.73 %

VOTATION POPULAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2025

Taux de participation Canton de Genève: **41.82 %** / Anières: **60.52 %**

Électeurs aniérais inscrits: **1'416**

OBJETS FÉDÉRAUX

Arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires?

GENÈVE NON 66.13 %

ANIÈRES NON 62.15 %

SUISSE OUI 57.73 %

Loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique

Acceptez-vous la loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (loi sur l'e-ID, LeID)?

GENÈVE OUI 55.19 %

ANIÈRES OUI 58.36 %

SUISSE OUI 50.39 %

OBJETS CANTONAUX

Initiative populaire 192 «Initiative piétonne: pour un canton qui marche»

Acceptez-vous l'initiative populaire 192 «Initiative piétonne: pour un canton qui marche»?

GENÈVE NON 56.81 %

ANIÈRES NON 75.58 %

Loi modifiant la loi sur la mobilité (LMob) (Contreprojet à l'IN 192)

Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur la mobilité (LMob) (Contreprojet à l'IN 192) (H 1 20 – 13583), du 13 février 2025?

GENÈVE OUI 56.95 %

ANIÈRES OUI 65.85 %

Initiative populaire 180 «Pour + de logements en coopérative»

Acceptez-vous l'initiative populaire 180 «Pour + de logements en coopérative»?

GENÈVE OUI 60.42 %

ANIÈRES NON 58.96 %

Initiative populaire 194 «OUI, je protège la police qui me protège!»

Acceptez-vous l'initiative populaire 194 «OUI, je protège la police qui me protège!»?

GENÈVE NON 67.90 %

ANIÈRES NON 67.89 %

Loi modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'État 12574

Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGAF) (Pour préserver les prestations publiques, maîtrisons les charges lors de budgets déficitaires) (D 1 05 – 12574), du 24 janvier 2025?

GENÈVE NON 54.81 %

ANIÈRES OUI 67.74 %

Loi modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'État 12575

Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGAF) (Pour préserver les prestations publiques, maîtrisons les engagements lors de budgets déficitaires) (D 1 05 – 12575), du 24 janvier 2025?

GENÈVE NON 53.71 %

ANIÈRES OUI 68.43 %

VOTATION POPULAIRE DU 30 NOVEMBRE 2025

Taux de participation Canton de Genève: 39.72 % / Anières: 63.31 %
Électeurs aniérois inscrits: 1'420

OBJETS FÉDÉRAUX

Initiative service citoyen
Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) » ?

GENÈVE	NON	84.15 %
ANIÈRES	NON	85.99 %
SUISSE	NON	84.15 %

Initiative pour l'avenir
Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) » ?

GENÈVE	NON	68.14 %
ANIÈRES	NON	84.12 %
SUISSE	NON	78.28 %

OBJETS CANTONAUX

IN 193 « Pour des soins dentaires accessibles à toute la population »
Acceptez-vous l'initiative populaire 193 « Pour des soins dentaires accessibles à toute la population » ?

GENÈVE	NON	50.06 %
ANIÈRES	NON	69.51 %

Contreprojet à l'IN 193 pour des soins dentaires accessibles
Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur la santé (LS) (Contreprojet à l'IN 193) (K 1 03 – 13609), du 10 avril 2025 ?

GENÈVE	NON	55.59 %
ANIÈRES	NON	52.58 %

Question subsidiaire: IN 193 ou contreprojet ?
Question subsidiaire: Si l'initiative (IN) 193 et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a votre préférence ? Initiative 193 (IN) ? Contreprojet (CP) ?

GENÈVE	CP	55.17 %
ANIÈRES	CP	74.33 %

OBJET COMMUNAL

Électeurs inscrits à Anières 1'713
Crédit de 19'500'000 CHF construction d'un réseau de chauffage à distance
Acceptez-vous la délibération D124 du Conseil municipal de la commune d'Anières du 17 décembre 2024 ouvrant un crédit de 19'500'000 CHF destiné aux travaux de construction d'un réseau de chauffage à distance comprenant le raccordement et les équipements de 39 sous-stations ?

ANIÈRES	NON	78.38 %
---------	-----	---------

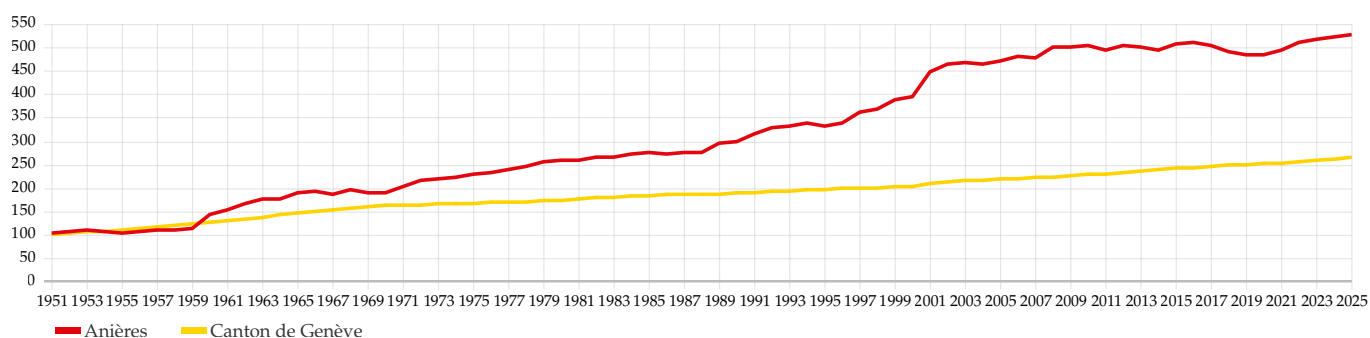
POPULATION

RAPPORT ADMINISTRATIF 2025

Surface totale, en hectare (source: DIT)	386
Population résidente, nombre d'habitants	Fin 2024 2'625
	Fin 2025 2'657
Densité (habitants au km ²)	Fin 2024 680
	Fin 2025 688
Date de création.	1'858

ÉVOLUTION DE LA POPULATION RÉSIDENTE À ANIÈRES (NB D'HABITANTS TOTAL)

Comparaison - Indice base 100



Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉSIDENTE PAR ZONE

Zone	2023	2024	2025
Anières – Lac	865	873	884
Anières – Hutins	557	543	567
Chevrens	139	149	139
Anières – Douane	315	321	299
Anières – Village	721	739	768
TOTAL	2'597	2'625	2'657

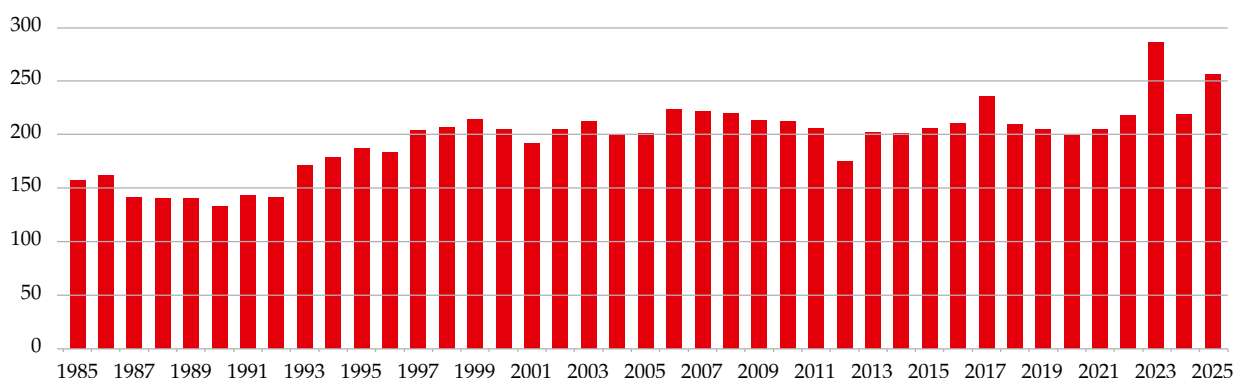
Établissement Anières – Corsier – Hermance – Gy – Jussy – Presinge
Mme Adèle DI BRUNO, Directrice
Mme Sylvie ROCHAT, Maîtresse adjointe à la direction de l'établissement
Mme Alexandra KOBEL, Responsable classes d'accueil et liens avec les
foyers HG

SCOLARITÉ PRINCIPALE ET SECONDAIRE

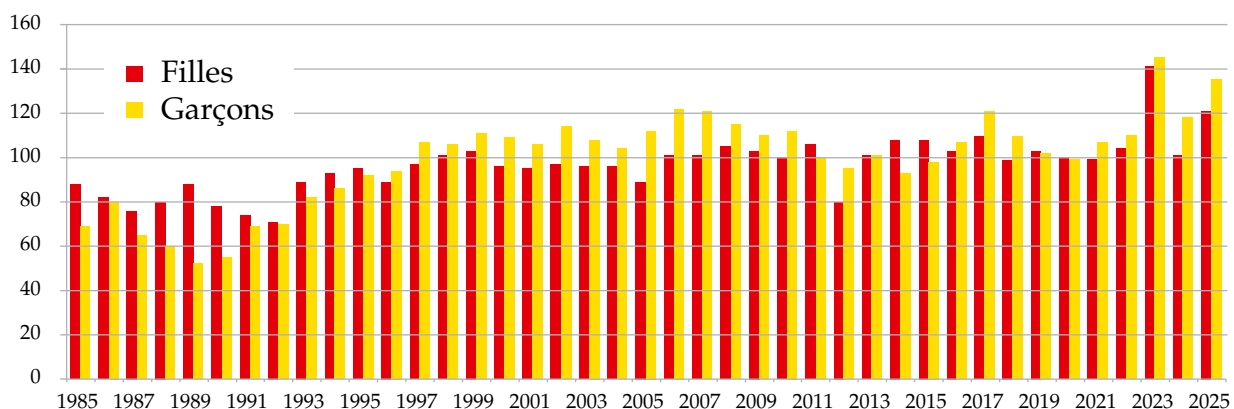
Classe de	Degré	Garçons	Filles	Genevois	Confédérés	Étrangers	Nombre
HARRISON Chloe	AC	10	7	0	0	17	17
HARRISON Chloe	AC	11	7	0	0	18	18
CABRAL Isabel	1P	4	7	2	3	6	11
VERICAT Celine	1P	5	7	4	1	7	12
CABRAL Isabel	2P	6	4	4	1	5	10
VERICAT Celine	2P	4	4	2	3	3	8
BACH Catherine	3P	6	3	1	1	7	9
GIARDINI Murielle	3P	5	6	1	3	7	11
MOCELLIN Priscilla	3P	6	5	6	1	4	11
BACH Catherine	4P	7	5	2	2	8	12
GIARDINI Murielle	4P	7	4	5	0	6	11
MOCELLIN Priscilla	4P	5	7	6	2	4	12
ROCHAT Sylvie	5P	10	11	7	3	11	21
BOUCHERIE Emilie	6P	16	5	8	2	11	21
GUETTIR Ines	6P	4	2	3	0	3	6
BARRAS Noémie	7P	3	7	3	2	5	10
CAMPAGNA Marion	7P	4	4	5	2	1	8
GUETTIR Ines	7P	8	9	3	4	10	17
BARRAS Noémie	8P	8	7	6	3	6	15
CAMPAGNA Marion	8P	6	10	5	3	8	16
TOTAUX		135	121	73	36	147	256
TOTAUX EN POURCENTAGE		52,7 %	47,3 %	28,5 %	14,1 %	57,4 %	100 %



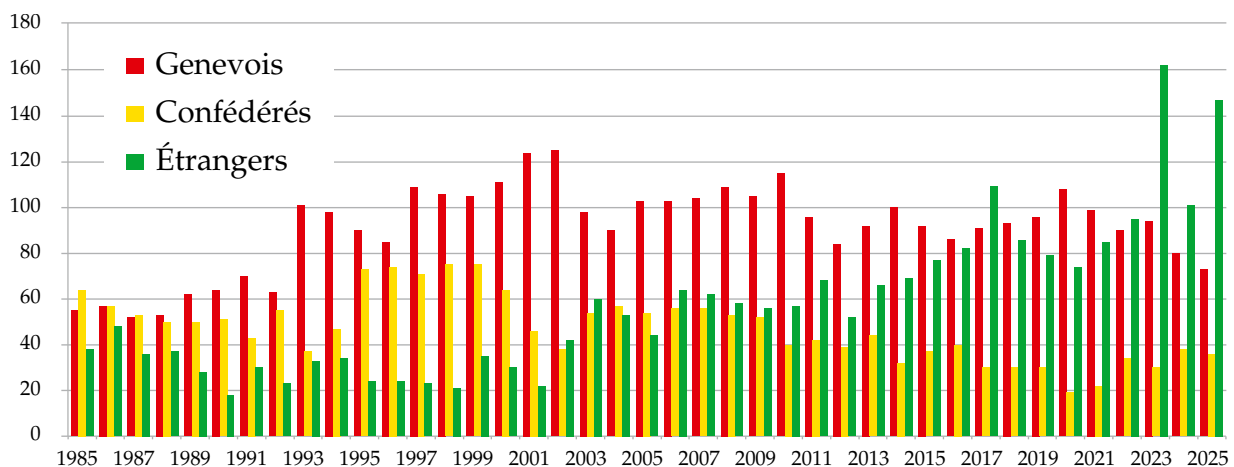
PROGRESSION DU NOMBRE D'ÉLÈVES AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1985 À 2025



NOMBRE DE FILLES ET DE GARÇONS AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1985 À 2025



NOMBRE D'ÉLÈVES GENEVOIS / CONFÉDÉRÉS / ÉTRANGERS AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1985 À 2025





ENTRAIDE SOCIALE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2025

DONS EFFECTUÉS EN 2025

AIDE À L'ÉTRANGER	82'280 CHF
Eau propre et assainissement	10'000 CHF
Éducation	30'500 CHF
Faim « zéro »	10'000 CHF
Bonne santé et bien-être	2'500 CHF
Vie terrestre	9'280 CHF
Travail décent et croissance économique	10'000 CHF
Aide d'urgence séisme Asie du Sud-Est	10'000 CHF

11 ASSOCIATIONS SOUTENUES	
Eau propre et assainissement	1
Éducation	5
Faim « zéro »	1
Bonne santé et bien-être	1
Vie terrestre	1
Travail décent et croissance économique	1
Aide d'urgence	1

AIDE EN SUISSE	456'732 CHF
Environnement	20'100 CHF
Entraide sociale	130'600 CHF
Autres loisirs	66'300 CHF
Culture	139'340 CHF
Sport & sportifs	92'772 CHF
Subventions camps hors vacances scolaires	7'620 CHF

130 ASSOCIATIONS SOUTENUES	
Environnement	7
Entraide sociale suisse	49
Autres loisirs	16
Culture	24
Sport & sportifs	18
Subventions camps hors vacances scolaires	16

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2025

En 2025, le total des requêtes d'autorisation de construire sur la commune d'Anières s'élevait à :

50

déposées

39

autorisées

(ne sont pas comptabilisés les dossiers refusés, classés sans suite ou encore en cours d'examen).

La majorité des demandes portaient sur les objets suivants :

- › Construction d'habitations individuelles ou de groupement d'habitations
- › Rénovation, transformation ou agrandissement d'habitations ou d'immeubles de logements
- › Démolition d'habitations ou de bâtiments de peu d'importance
- › Changement de système énergétique et/ou isolation périphérique
- › Aménagement d'arcades commerciales
- › Constructions et aménagements extérieurs, piscines
- › Travaux de rénovation du préau de l'école
- › Développement de la Commune (reconstruction de collecteurs, aménagements extérieurs, réaménagement de voirie pour modération de trafic, places de stationnement, rénovation des ponts)

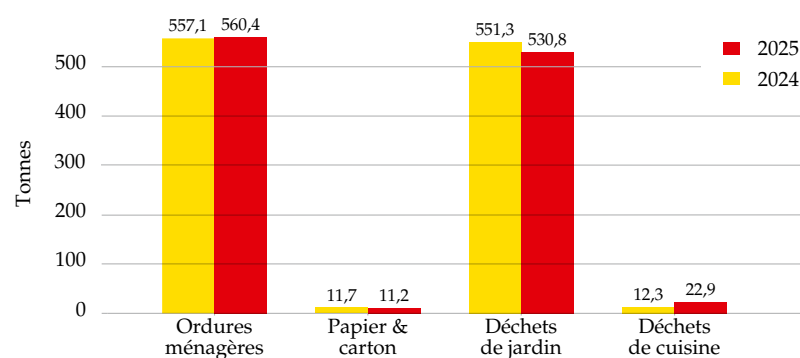


GESTION DES DÉCHETS

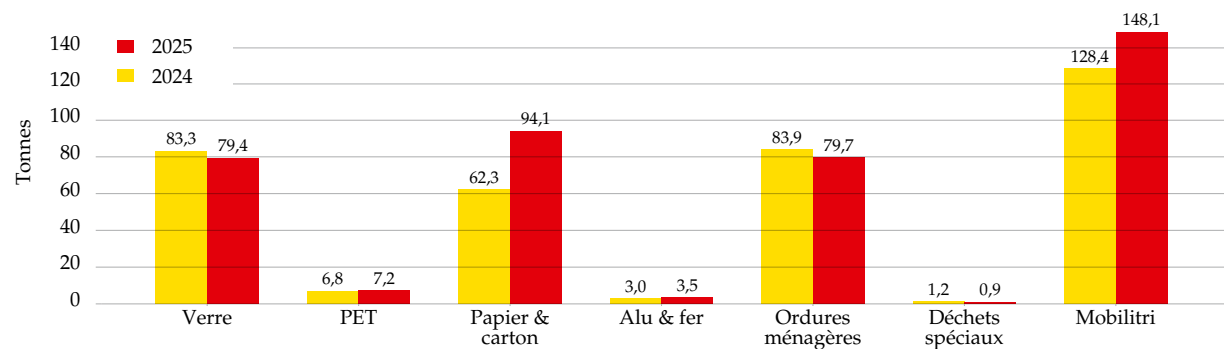
RAPPORT ADMINISTRATIF 2025

STATISTIQUES DE TRI SUR LA COMMUNE D'ANIÈRES EN 2025

Levée en porte à porte	Volume (en tonnes)	Coût des levées (en CHF)	Coût de traitement (en CHF)
Ordures ménagères	560,39	72'278.43	160'908.60
Papier & carton	11,21	3'020.60	0
Déchets de jardin	530,83	60'588.55	116'114.05
Déchets de cuisine	22,89	12'668.59	3'986.60



Points de récupération	Volume (en tonnes)	Coût des levées (en CHF)	Coût de traitement (en CHF)
Verre	79,43	11'258.01	0
PET	7,20	8'189.78	0
Papier & carton	94,07	18'475.51	0
Alu & fer blanc	3,49	2'069.78	0
Ordures ménagères	79,70	14'153.89	21'473.56
Déchets spéciaux mélangés	0,89	0	2'579.35
« Encombrants » Mobilitiri	148,11	70'713.62	39'924.45





ANIÈRES

FINANCES COMMUNALES 2025



CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

FINANCES COMMUNALES 2025

ÉVOLUTION DU CENTIME ADDITIONNEL – DÈS 1974

Le centime additionnel de la commune d'Aniès pour l'année 2025 est de **31 CENTIMES**.

Années	Centimes	Budgets*	Comptes**
1974	48	528'000.00	1'068'117.60
1984	42	1'848'000.00	1'572'701.85
1994	37	2'960'000.00	4'624'543.61
2004	35	6'120'000.00	7'643'801.61
2005	35	6'520'000.00	6'464'757.67
2006	34	6'480'000.00	8'860'510.22
2007	34	6'752'000.00	15'351'747.90
2008	34	7'667'000.00	12'942'342.10
2009	33	8'600'000.00	6'944'494.40
2010	33	8'631'000.00	7'493'548.12
2011	33	8'103'000.00	7'202'342.86
2012	33	8'433'000.00	8'366'650.13
2013	33	8'424'009.00	10'342'781.28
2014	33	8'424'009.00	134'460'908.36
2015	33	8'589'009.00	46'088'887.21
2016	33	9'910'000.00	37'167'929.40
2017	33	10'900'000.00	25'250'229.89
2018	33	10'900'000.00	17'676'721.86
2019	32	11'840'000.00	17'979'902.64
2020	31	13'330'000.00	19'104'027.02
2021	31	13'485'000.00	17'539'177.77
2022	31	16'500'339.00	19'569'057.12
2023	31	14'931'150.00	25'247'092.95
2024	31	18'653'764.00	15'878'881.43
2025	31	22'560'231.00	21'025'208.87

Remarques:

Colonne Budgets: les montants sont établis selon les prévisions du Département cantonal des finances.
Colonne Comptes: les montants correspondent aux revenus fiscaux réels.

COMPTES DU BILAN

FINANCES COMMUNALES 2025

BILANS COMPARÉS ENTRE LES 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2025

ACTIF	31.12.2024	31.12.2025
PATRIMOINE FINANCIER	209'619'278.48	211'389'192.02
Disponibilités et placements à court terme	12'764'431.65	11'972'194.36
Créances	7'502'532.68	6'973'494.95
Actifs de régularisation	747'579.21	1'924'556.24
Marchandises, fournitures et travaux en cours	948'160.78	3'775.00
Placements financiers	116'982'077.23	112'538'953.22
Immobilisations corporelles PF	70'413'372.83	77'715'094.15
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	261'124.10	261'124.10
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	50'294'818.24	48'853'188.79
Immobilisations corporelles du PA	47'388'298.50	46'859'027.86
Immobilisations incorporelles	835'531.30	38'821.85
Participations, capital social	5'147'591.00	3'412'591.00
Subventions d'investissements	4'212'282.00	4'824'409.00
Amortissements complémentaires cumulés	-7'288'884.56	-6'281'660.92
TOTAL DE L'ACTIF	259'914'096.72	260'242'380.81
PASSIF	31.12.2024	31.12.2025
CAPITAUX DE TIERS	22'176'611.24	25'721'953.89
Engagements courants	1'478'124.14	1'282'906.64
Passifs de régularisation	1'614'799.00	1'641'776.25
Provisions à court terme	4'264'894.00	3'945'728.00
Engagements financiers à long terme	14'500'000.00	14'500'000.00
Provisions à long terme	57'670.00	4'090'418.90
Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers	261'124.10	261'124.10
CAPITAL PROPRE	237'737'485.48	234'520'426.92
Fonds enregistrés comme capital propre	370'635.46	339'773.36
Réserve de politique budgétaire	14'120'299.38	10'934'102.92
Excédent/découvert du bilan	223'246'550.64	223'246'550.64
TOTAL DU PASSIF	259'914'096.72	260'242'380.81

COMPTES ANNUELS 2025 de la commune d'Anières

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs,

Les comptes 2025 de la commune d'Anières bouclent sur un déficit de 3'217'058.56 F.

Ce résultat s'explique par plusieurs éléments extraordinaires à savoir :

- L'amortissement en une annuité, conformément aux dispositions légales, du projet de chauffage à distance, refusé par le peuple le 30 novembre : 877'284 F.
- Une provision exceptionnelle pour couvrir la péréquation financière 2027 : 4 millions F. Cette provision a été acceptée par le Service des affaires communales, attendu que les rentrées fiscales escomptées dans les prochaines années à Anières pourraient assez fortement diminuer. La péréquation étant calculée avec un décalage de deux ans, en cas de réalisation d'un tel scénario, la charge sur le compte de fonctionnement ne serait pas tenable. Il s'agit donc d'un geste de prudence, rendu possible par une bonne année 2025.
- L'amortissement du crédit d'étude relatif à la faisabilité de 3 parkings, crédit aujourd'hui clôturé : 424'015 F.
- Des amortissements complémentaires permettant d'alléger le budget de fonctionnement dans les prochaines années, un choix jugé nécessaire en raison de la baisse escomptée de la fiscalité à moyen terme : 2'471'775.92 F.
- La dépréciation comptable de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement en raison de l'arrêt du projet prévu initialement : 1'735'000 F.

A noter que les dépenses courantes, qu'il s'agisse de charges de personnel ou de biens et services, sont moins élevées que le budget, témoignant d'une gestion rigoureuse du budget par l'administration communale.

S'agissant des revenus, le produit des impôts communaux est en progression par rapport à 2024 à 19.5 millions F (vs 15.9 millions F en 2024) auxquels s'ajoutent les correctifs des années antérieures (+1.9 million F).

Ceci étant, le Conseil administratif reste très vigilant : comme évoqué plus haut, il s'attend à une correction sévère des rentrées fiscales dans les années à venir. En conséquence, les projets d'investissements sont redimensionnés et/ou reportés.

En 2025, les investissements nets se sont élevés à 5.6 millions F en baisse de plus de deux millions F. Il s'agit essentiellement de dépenses liées à l'agrandissement de l'école.



Sur les marchés financiers, 2025 a constitué une bonne année : la performance du portefeuille de la Commune s'élève au 31 décembre à 9.6 millions F vs 1.5 million budgété.

Pour le Conseil administratif :
Claire THIBAUT BULLIARD



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025
au Conseil municipal de la

Commune d'Anières

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Commune d'Anières**, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60) ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe aux magistrats communaux. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



Membre d'EXPERTsuisse

rue agasse 45
case postale 6237
CH- 1211 genève 6

t. +41 22 737 89 89
f. +41 22 737 89 88
sfer@fidusfer.ch



Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, les magistrats communaux sont responsables d'évaluer la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation (going concern). Ils ont en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de cette dernière à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes, à son règlement d'application, aux NA-CH ainsi qu'à la RA 60 permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes, aux NA-CH et à la RA60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

***Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 29 avril 2026

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Andrew Helaconde
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels 2025

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

FINANCES COMMUNALES 2025

N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2024	Budget 2025	Crédits budgétaires supp. 2025	Budget total 2025	Solde du compte 2025	Écart en francs 2025
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE							
	Total Charges	4'841'516.29	4'936'140.00	388'594.00	5'324'734.00	7'484'002.40	-2'159'268.40
	Total Revenus	95'671.93	50'471.00		50'471.00	188'208.02	-137'737.02
01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXÉCUTIF							
	Total Charges	437'629.49	609'981.00		609'981.00	537'704.98	72'276.02
30	Charges de personnel	363'062.40	455'634.00		455'634.00	409'652.20	45'981.80
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	74'567.09	154'347.00		154'347.00	128'052.78	26'294.22
02 SERVICES GÉNÉRAUX							
	Total Charges	4'403'886.80	4'326'159.00	388'594.00	4'714'753.00	6'946'297.42	-2'231'544.42
	Total Revenus	95'671.93	50'471.00		50'471.00	188'208.02	-137'737.02
30	Charges de personnel	2'610'712.14	2'767'580.00		2'767'580.00	2'715'317.60	52'262.40
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	745'779.86	902'080.00		902'080.00	768'381.82	133'698.18
33	Amortissements du patrimoine administratif	515'932.00	503'667.00		503'667.00	1'216'550.50	-712'883.50
34	Charges financières	1'956.30	1'800.00		1'800.00	1'610.00	190.00
36	Charges de transfert	115'406.50	151'032.00		151'032.00	1'855'913.50	-1'704'881.50
38	Charges extraordinaires	414'100.00		388'594.00	388'594.00	388'524.00	70.00
42	Taxes	58'788.05	17'000.00		17'000.00	148'029.05	-131'029.05
44	Revenus financiers	36'883.88	33'471.00		33'471.00	40'178.97	-6'707.97
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE							
	Total Charges	808'684.62	884'854.00		884'854.00	788'254.55	96'599.45
	Total Revenus	29'575.00	31'000.00		31'000.00	50'945.00	-19'945.00
11 SÉCURITÉ PUBLIQUE							
	Total Charges	296'749.55	325'735.00		325'735.00	278'018.50	47'716.50
	Total Revenus	25'900.00	25'000.00		25'000.00	47'480.00	-22'480.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	160'000.55	180'750.00		180'750.00	153'421.50	27'328.50
36	Charges de transfert	136'749.00	144'985.00		144'985.00	124'597.00	20'388.00
42	Taxes	25'900.00	25'000.00		25'000.00	47'480.00	-22'480.00



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2024	Budget 2025	Crédits budgétaires supp. 2025	Budget total 2025	Solde du compte 2025	Écart en francs 2025
14	QUESTIONS JURIDIQUES						
	Total Charges	47'497.60	51'905.00		51'905.00	42'027.10	9'877.90
	Total Revenus	3'675.00	6'000.00		6'000.00	3'465.00	2'535.00
36	Charges de transfert	47'497.60	51'905.00		51'905.00	42'027.10	9'877.90
42	Taxes	3'675.00	6'000.00		6'000.00	3'465.00	2'535.00
15	SERVICE DU FEU						
	Total Charges	437'158.79	475'814.00		475'814.00	445'017.01	30'796.99
30	Charges de personnel	93'687.05	102'420.00		102'420.00	98'933.80	3'486.20
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	140'690.24	148'778.00		148'778.00	122'008.71	26'769.29
33	Amortissements du patrimoine administratif	37'320.00	38'334.00		38'334.00	37'320.00	1'014.00
34	Charges financières	476.50	800.00		800.00	465.50	334.50
36	Charges de transfert	164'985.00	185'482.00		185'482.00	186'289.00	-807.00
16	DÉFENSE						
	Total Charges	27'278.68	31'400.00		31'400.00	23'191.94	8'208.06
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	9'285.05	12'603.00		12'603.00	4'332.15	8'270.85
36	Charges de transfert	17'993.63	18'797.00		18'797.00	18'859.79	-62.79
2	FORMATION						
	Total Charges	1'245'224.24	1'354'943.00	1'293'704.00	2'648'647.00	2'412'276.62	236'370.38
	Total Revenus	30'470.00				610.00	-610.00
21	SCOLARITÉ OBLIGATOIRE						
	Total Charges	1'245'224.24	1'354'943.00	1'293'704.00	2'648'647.00	2'412'276.62	236'370.38
	Total Revenus	30'470.00				610.00	-610.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	381'622.74	439'144.00		439'144.00	381'676.54	57'467.46
33	Amortissements du patrimoine administratif	480'618.00	480'618.00		480'618.00	301'762.00	178'856.00
36	Charges de transfert	382'983.50	435'181.00		435'181.00	435'133.70	47.30
38	Charges extraordinaires			1'293'704.00	1'293'704.00	1'293'704.38	-0.38
42	Taxes	4'514.00					
43	Revenus divers					610.00	-610.00
46	Revenus de transfert	25'956.00					
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISES						
	Total Charges	856'430.10	857'288.00	45'000.00	902'288.00	826'944.64	75'343.36
	Total Revenus	7'076.60	14'100.00		14'100.00	12'295.00	1'805.00
32	CULTURE, AUTRES						
	Total Charges	332'494.76	346'488.00		346'488.00	328'680.41	17'807.59
	Total Revenus	679.10	1'500.00		1'500.00	705.00	795.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	186'875.76	211'100.00		211'100.00	166'642.41	44'457.59
36	Charges de transfert	145'619.00	135'388.00		135'388.00	162'038.00	-26'650.00
42	Taxes	679.10	500.00		500.00	705.00	-205.00
46	Revenus de transfert		1'000.00		1'000.00		1'000.00



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2024	Budget 2025	Crédits budgétaires supp. 2025	Budget total 2025	Solde du compte 2025	Écart en francs 2025
34	SPORTS ET LOISIRS						
	Total Charges	523'935.34	510'800.00	45'000.00	555'800.00	498'264.23	57'535.77
	Total Revenus	6'397.50	12'600.00		12'600.00	11'590.00	1'010.00
30	Charges de personnel	2'697.20				7'861.35	-7'861.35
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	306'346.64	314'500.00	45'000.00	359'500.00	291'969.38	67'530.62
33	Amortissements du patrimoine administratif	60'800.00	30'800.00		30'800.00	21'974.00	8'826.00
36	Charges de transfert	154'091.50	165'500.00		165'500.00	176'459.50	-10'959.50
42	Taxes	937.50	6'600.00		6'600.00	5'600.00	1'000.00
44	Revenus financiers	5'460.00	6'000.00		6'000.00	5'990.00	10.00
4	SANTÉ						
	Total Charges	33'794.13	32'950.00	112'000.00	144'950.00	169'273.00	-24'323.00
42	SOINS AMBULATOIRES						
	Total Charges	15'750.00	15'750.00	112'000.00	127'750.00	155'750.00	-28'000.00
36	Charges de transfert	15'750.00	15'750.00		15'750.00	43'750.00	-28'000.00
38	Charges extraordinaires			112'000.00	112'000.00	112'000.00	
49	SANTÉ PUBLIQUE, NON MENTIONNÉ AILLEURS						
	Total Charges	18'044.13	17'200.00		17'200.00	13'523.00	3'677.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	18'044.13	17'200.00		17'200.00	13'523.00	3'677.00
5	SÉCURITÉ SOCIALE						
	Total Charges	2'195'190.76	2'353'289.00		2'353'289.00	2'182'789.20	170'499.80
	Total Revenus	112'558.03	63'080.00		63'080.00	162'291.87	-99'211.87
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS						
	Total Charges	2'673.20					
30	Charges de personnel	2'673.20					
54	FAMILLE ET JEUNESSE						
	Total Charges	1'650'704.72	1'886'737.00		1'886'737.00	1'761'614.80	125'122.20
	Total Revenus	112'558.03	63'080.00		63'080.00	162'291.87	-99'211.87
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	99'703.34	136'000.00		136'000.00	75'882.95	60'117.05
36	Charges de transfert	1'551'001.38	1'750'737.00		1'750'737.00	1'685'731.85	65'005.15
42	Taxes	39'162.03					
43	Revenus divers					676.87	-676.87
44	Revenus financiers					105'000.00	-105'000.00
46	Revenus de transfert	73'396.00	63'080.00		63'080.00	56'615.00	6'465.00
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE						
	Total Charges	155'990.09	129'552.00		129'552.00	92'027.40	37'524.60
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	349.80	3'000.00		3'000.00	690.00	2'310.00
36	Charges de transfert	155'640.29	126'552.00		126'552.00	91'337.40	35'214.60
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNÉ AILLEURS						
	Total Charges	385'822.75	337'000.00		337'000.00	329'147.00	7'853.00



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2024	Budget 2025	Crédits budgétaires supp. 2025	Budget total 2025	Solde du compte 2025	Écart en francs 2025
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1'040.00	2'000.00		2'000.00	1'950.00	50.00
36	Charges de transfert	384'782.75	335'000.00		335'000.00	327'197.00	7'803.00
6	TRANSPORTS						
	Total Charges	2'569'933.11	2'206'606.00		2'206'606.00	1'863'321.61	343'284.39
	Total Revenus	351'727.12	255'920.00		255'920.00	241'554.99	14'365.01
61	CIRCULATION ROUTIÈRE						
	Total Charges	2'035'804.46	1'525'593.00		1'525'593.00	1'255'135.72	270'457.28
	Total Revenus	109'934.97	66'000.00		66'000.00	89'963.63	-23'963.63
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	432'903.15	596'015.00		596'015.00	434'622.72	161'392.28
33	Amortissements du patrimoine administratif	852'748.00	911'955.00		911'955.00	803'739.00	108'216.00
34	Charges financières	5'685.40	6'000.00		6'000.00	5'107.60	892.40
36	Charges de transfert	11'666.15	11'623.00		11'623.00	11'666.40	-43.40
38	Charges extraordinaires	732'801.76					
42	Taxes	63'000.00				1'990.60	-1'990.60
43	Revenus divers	4'684.37	1'000.00		1'000.00	14'893.03	-13'893.03
44	Revenus financiers	28'178.30	65'000.00		65'000.00	73'080.00	-8'080.00
46	Revenus de transfert	14'072.30					
62	TRANSPORTS PUBLICS						
	Total Charges	133'431.10	132'634.00		132'634.00	117'274.18	15'359.82
	Total Revenus	15'738.08	15'600.00		15'600.00	17'680.46	-2'080.46
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	43'565.10	55'300.00		55'300.00	54'565.18	734.82
33	Amortissements du patrimoine administratif	8'334.00	8'334.00		8'334.00	7'720.00	614.00
36	Charges de transfert	81'532.00	69'000.00		69'000.00	54'989.00	14'011.00
42	Taxes	9'586.13	9'000.00		9'000.00	11'596.86	-2'596.86
46	Revenus de transfert	6'151.95	6'600.00		6'600.00	6'083.60	516.40
63	TRANSPORTS, AUTRES						
	Total Charges		41'840.00		41'840.00	25'328.25	16'511.75
36	Charges de transfert		41'840.00		41'840.00	25'328.25	16'511.75
64	TÉLÉCOMMUNICATIONS						
	Total Charges	400'697.55	506'539.00		506'539.00	465'583.46	40'955.54
	Total Revenus	226'054.07	174'320.00		174'320.00	133'910.90	40'409.10
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	137'441.55	243'283.00		243'283.00	187'676.46	55'606.54
33	Amortissements du patrimoine administratif	263'256.00	263'256.00		263'256.00	277'907.00	-14'651.00
42	Taxes	131'310.97	97'320.00		97'320.00	39'672.50	57'647.50
44	Revenus financiers	94'743.10	77'000.00		77'000.00	94'238.40	-17'238.40
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE						
	Total Charges	3'945'986.23	1'322'919.00	677'549.00	2'000'468.00	1'784'884.89	215'583.11
	Total Revenus	335'320.45	267'500.00		267'500.00	489'160.73	-221'660.73



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2024	Budget 2025	Crédits budgétaires supp. 2025	Budget total 2025	Solde du compte 2025	Écart en francs 2025
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU						
	Total Charges	21'587.88	15'000.00		15'000.00	19'519.05	- 4'519.05
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	21'587.88	15'000.00		15'000.00	19'519.05	- 4'519.05
72	TRAITEMENT DES EAUX USÉES						
	Total Charges	3'065'740.74	315'869.00	110'431.00	426'300.00	298'193.04	128'106.96
	Total Revenus	307'330.10	244'000.00		244'000.00	469'831.18	- 225'831.18
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	105'673.94	102'000.00		102'000.00	151'657.49	- 49'657.49
33	Amortissements du patrimoine administratif	213'869.00	213'869.00		213'869.00	36'105.00	177'764.00
38	Charges extraordinaires	2'746'197.80		110'431.00	110'431.00	110'430.55	0.45
46	Revenus de transfert	307'330.10	244'000.00		244'000.00	469'831.18	- 225'831.18
73	GESTION DES DÉCHETS						
	Total Charges	688'710.13	698'865.00	244'102.00	942'967.00	936'196.95	6'770.05
	Total Revenus	24'090.35	21'500.00		21'500.00	17'379.55	4'120.45
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	632'374.63	653'204.00		653'204.00	646'514.84	6'689.16
33	Amortissements du patrimoine administratif	45'105.00	45'184.00		45'184.00	45'105.00	79.00
36	Charges de transfert	11'230.50	477.00		477.00	476.05	0.95
38	Charges extraordinaires			244'102.00	244'102.00	244'101.06	0.94
42	Taxes	6'836.85	9'000.00		9'000.00	6'831.55	2'168.45
46	Revenus de transfert	17'253.50	12'500.00		12'500.00	10'548.00	1'952.00
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT						
	Total Charges	51'317.75	185'000.00		185'000.00	112'602.02	72'397.98
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	30'417.05	25'000.00		25'000.00		25'000.00
36	Charges de transfert	20'900.70	160'000.00		160'000.00	112'602.02	47'397.98
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES						
	Total Charges	39'033.05	62'040.00		62'040.00	47'528.70	14'511.30
	Total Revenus	3'900.00	2'000.00		2'000.00	1'950.00	50.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	30'933.05	42'040.00		42'040.00	27'428.70	14'611.30
36	Charges de transfert	8'100.00	20'000.00		20'000.00	20'100.00	- 100.00
42	Taxes	3'900.00	2'000.00		2'000.00	1'950.00	50.00
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE						
	Total Charges	79'596.68	46'145.00	323'016.00	369'161.00	370'845.13	- 1'684.13
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	33'451.68				1'684.20	- 1'684.20
33	Amortissements du patrimoine administratif	46'145.00	46'145.00		46'145.00	46'145.00	
38	Charges extraordinaires			323'016.00	323'016.00	323'015.93	0.07
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE						
	Total Revenus	166'961.21	143'000.00		143'000.00	176'211.53	- 33'211.53
86	BANQUES ET ASSURANCES						
	Total Revenus	24'037.00	18'000.00		18'000.00	24'037.00	- 6'037.00



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2024	Budget 2025	Crédits budgétaires supp. 2025	Budget total 2025	Solde du compte 2025	Écart en francs 2025
44	Revenus financiers	24'037.00	18'000.00		18'000.00	24'037.00	-6'037.00
87	COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE						
	Total Revenus	142'924.21	125'000.00		125'000.00	152'174.53	-27'174.53
44	Revenus financiers	142'924.21	125'000.00		125'000.00	152'174.53	-27'174.53
9	FINANCES ET IMPÔTS						
	Total Charges	8'901'142.83	12'916'531.00		12'916'531.00	19'888'156.96	-6'971'625.96
	Total Revenus	29'886'531.35	26'119'195.00		26'119'195.00	32'861'568.17	-6'742'373.17
91	IMPÔTS						
	Total Charges	-866'053.82	690'000.00		690'000.00	197'071.15	492'928.85
	Total Revenus	15'879'420.04	22'594'956.00		22'594'956.00	21'063'977.02	1'530'978.98
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	-1'365'093.85				-441'178.49	441'178.49
36	Charges de transfert	499'040.03	690'000.00		690'000.00	638'249.64	51'750.36
40	Revenus fiscaux	15'872'790.35	22'560'231.00		22'560'231.00	21'025'208.87	1'535'022.13
42	Taxes	6'091.08				6'297.69	-6'297.69
46	Revenus de transfert	538.61	34'725.00		34'725.00	32'470.46	2'254.54
92	CONVENTIONS FISCALES						
	Total Charges	83'821.09	77'693.00		77'693.00	83'847.63	-6'154.63
36	Charges de transfert	83'821.09	77'693.00		77'693.00	83'847.63	-6'154.63
93	PÉRÉQUATION FINANCIÈRE ET COMPENSATION DES CHARGES						
	Total Charges	6'874'883.00	10'501'661.00		10'501'661.00	14'501'661.00	-4'000'000.00
36	Charges de transfert	6'874'883.00	10'501'661.00		10'501'661.00	14'501'661.00	-4'000'000.00
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE						
	Total Charges	2'808'492.56	1'647'177.00		1'647'177.00	5'105'577.18	-3'458'400.18
	Total Revenus	14'005'832.91	3'523'239.00		3'523'239.00	11'797'591.15	-8'274'352.15
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	19'674.20	415'000.00		415'000.00	24'646.80	390'353.20
34	Charges financières	2'788'818.36	1'232'177.00		1'232'177.00	5'080'930.38	-3'848'753.38
44	Revenus financiers	14'005'832.91	3'523'239.00		3'523'239.00	11'797'591.15	-8'274'352.15
97	REDISTRIBUTIONS						
	Total Revenus	1'278.40	1'000.00		1'000.00		1'000.00
46	Revenus de transfert	1'278.40	1'000.00		1'000.00		1'000.00
	TOTAL GÉNÉRAL						
	Total Charges	25'397'902.31	26'865'520.00	2'516'847.00	29'382'367.00	37'399'903.87	-8'017'536.87
	Total Revenus	31'015'891.69	26'944'266.00		26'944'266.00	34'182'845.31	-7'238'579.31
	EXCÉDENT / PERTE	-5'617'989.38	-78'746.00	2'516'847.00	2'438'101.00	3'217'058.56	-778'957.56

TABLEAUX FINANCIERS ET RAPPORT

FINANCES COMMUNALES 2025

COMMISSION « FINANCES », EXTRAIT DU RAPPORT DE LA SÉANCE
DU 12 MAI 2026

ÉTUDE DES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2025

PRÉSENT-E-S

Elisabeth BÉRY
remplace Yves GUBELMANN

Meret BLANC-ODERMATT

Blaise GIROUD

Romano GUARISCO

KRÄHENBÜHL Thomas
remplace Guy MUSY

Dominique LAZZARELLI

Eric WEHRLI

Les magistrats :
Claudine HENTSCH
Claire THIBAUT BULLIARD
Pascal WASSMER

EXCUSÉS

Yves GUBELMANN

Guy MUSY

ÉTUDE DES COMPTES DE LA COMMUNE D'ANIÈRES — EXERCICE 2025

La commission des finances a procédé, conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil municipal, à la vérification des comptes de la Commune pour l'exercice 2025, ainsi qu'à l'examen détaillé du bilan et des comptes annexes (investissements, amortissements).



COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat des comptes de fonctionnement au 31.12.2024 est le suivant :

Charges	37'399'903.87 CHF	Revenus	34'182'845.31 CHF
Excédent de charges	-3'217'058.56 CHF		-
TOTAL	34'182'845.31 CHF		34'182'845.31 CHF

LA PÉRÉQUATION

La péréquation fonctionne de la manière suivante :

› **La péréquation financière intercommunale sur les personnes physiques**
Répartition des impôts entre commune de domicile et commune de travail (basée sur la capacité financière).

› **La péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité**
Transfert des ressources des communes à fort potentiel vers celles à faibles potentiel de ressources.

› Le fonds intercommunal

Il sert au financement des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal ou des prestations incombant à l'ensemble des communes.

Il sert également à la prise en charge des intérêts des emprunts contractés par les communes les moins favorisées pour le financement de leurs équipements.

Le calcul de la péréquation se base, entre autres, sur :

› **Les revenus par rapport au nombre d'habitants.**

› **Les revenus par rapport au nombre d'élèves des écoles communales.**

› **Les revenus par rapport à l'importance du domaine public à charge des communes.**

Au 31 décembre 2025, le montant comptabilisé pour l'année 2025 s'élève à 10'501'661.00 CHF.



LES INVESTISSEMENTS

Il a été réalisé sur l'exercice 2025 des dépenses d'investissements pour un montant total de **5'872'746.97 CHF**.

0290 – IMMEUBLES ADMINISTRATIFS

FIDU	514'000.00 CHF
Concept énergétique territorial	80'575.05 CHF

1500 – SERVICE DU FEU

Véhicule d'intervention	40'357.35 CHF
-------------------------	---------------

2170 – BÂTIMENTS SCOLAIRES

Agrandissement de l'école	4'188'221.03 CHF
---------------------------	------------------

3410 – SPORT

Zone sportive au Chemin des Ambys	57'617.70 CHF
Bulle hivernale	23'073.00 CHF

4220 – SERVICES DE SAUVETAGE

Subvention d'investissement	140'000.00 CHF
-----------------------------	----------------

6150 – ROUTES COMMUNALES

Modération de trafic (douane)	2'064.40 CHF
Modération de trafic	169'340.47 CHF
Zone 30 km/h Ch. des Avallons	4'622.20 CHF
Aménagements extérieurs	130'855.53 CHF
Parking souterrain Côte d'Or	-5'531.59 CHF
Politique de stationnement	903.28 CHF
Rénovation des ouvrages d'art	130'105.83 CHF
Relocalisation stationnements	127'504.65 CHF
Trottoir Ch. des Avallons 15	267'875.39 CHF

6220 – TRAFIC RÉGIONAL ET D'AGGLOMÉRATION

Quais des arrêts de bus communaux	1'565.30 CHF
-----------------------------------	--------------

6400 – TÉLÉCOMMUNICATIONS

Fibre optique	-8.85 CHF
---------------	-----------

7201 – TRAITEMENT DES EAUX USÉES

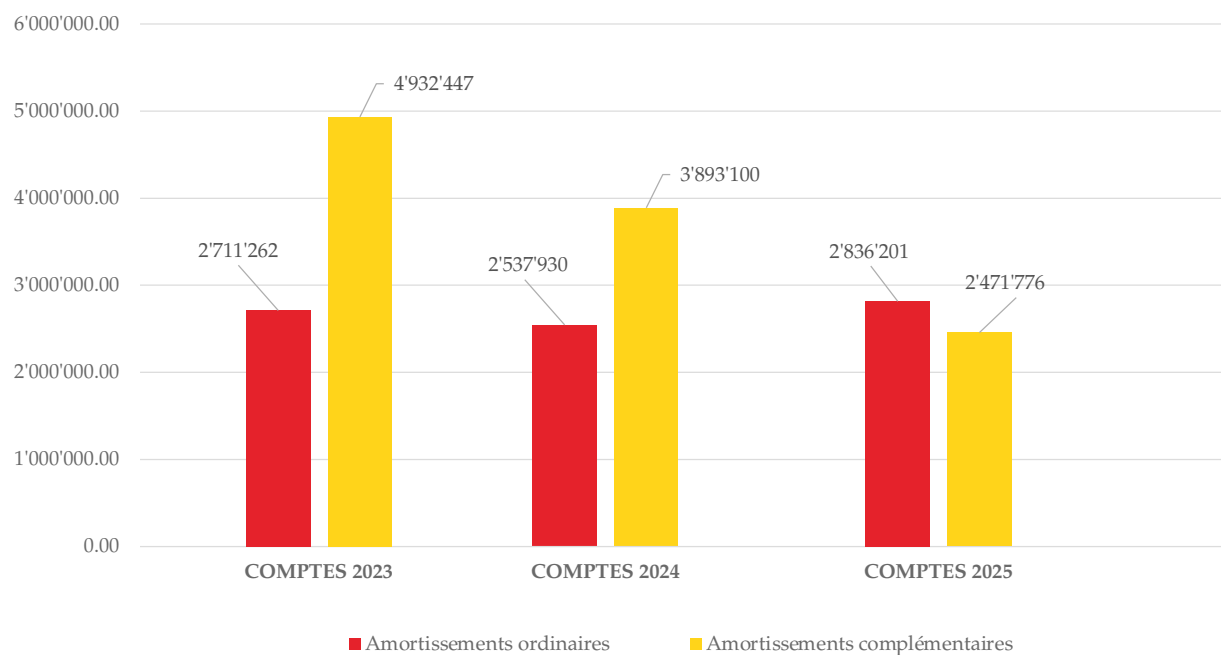
Séparatif RC HE	-393.77 CHF
-----------------	-------------



LES AMORTISSEMENTS PLANIFIÉS POUR 2025

Le montant des amortissements ordinaires s'élève à **2'836'200.50 CHF**.
Les amortissements complémentaires s'élèvent à **2'471'775.92 CHF**,
ce qui donne un total de **5'307'976.42 CHF**.

Années 2023, 2024, 2025



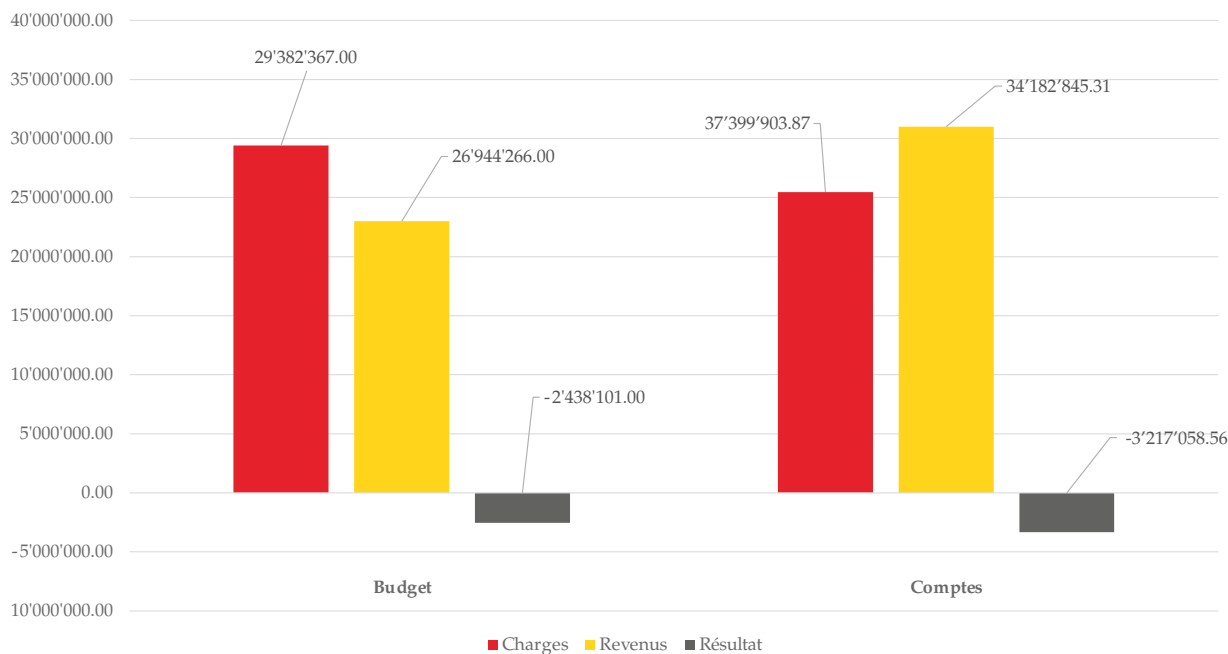


COMPARATIF BUDGET-COMPTES

Récapitulation générale	BUDGET 2025 (YC BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES)		COMPTES 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	5'324'734.00	50'471.00	7'484'002.40	188'208.02
Ordre et sécurité publics, défense	884'854.00	31'000.00	788'254.55	50'945.00
Formation	2'648'647.00		2'412'276.62	610.00
Culture, sport et loisirs	902'288.00	14'100.00	826'944.64	12'295.00
Santé	144'950.00		169'273.00	
Sécurité sociale	2'353'289.00	63'080.00	2'182'789.20	162'291.87
Transports	2'206'606.00	255'920.00	1'863'321.61	241'554.99
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2'000'468.00	267'500.00	1'784'884.89	489'160.73
Économie publique		143'000.00		176'211.53
Finances et impôts	12'916'531.00	26'119'195.00	19'888'156.96	32'861'568.17
TOTAUX	29'382'367.00	26'944'266.00	37'399'903.87	34'182'845.31
RÉSULTAT	-2'438'101.00		-3'217'058.56	

Résultat des comptes 2025

Charges	37'399'903.87
Revenus	34'182'845.31
Excédent de charges	-3'217'058.56



IMPRESSUM

ÉDITÉ PAR

Commune d'Anières
Route de la Côte-d'Or 1
1247 Anières
T +41 22 751 11 45
www.anieres.ch
info@anieres.ch

CONCEPTION ET RÉDACTION

Salwa El Sheikh

Les contenus textuels et visuels transmis
par des organismes externes sont rédigés et
fournis sous leur propre responsabilité.

RÉALISATION

S agence

PHOTOS

Olivier Riethauser

IMPRESSION

ATAR SA
Tiré à 70 exemplaires
Imprimé sur papier offset 100 gr certifié FSC



Route de la Côte-d'Or 1
CH – 1247 Anières
T +41 22 751 11 45
info@anieres.ch

ANIERES.CH

